

Royaume du Maroc



Projet de Performance

**MINISTRE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU
GOUVERNEMENT CHARGE DE LA TRANSITION
NUMERIQUE ET DE LA REFORME DE
L'ADMINISTRATION**

**Projet de loi
de finances
2022**

TABLE DES MATIERES

1ère PARTIE : PRESENTATION DU MINISTERE OU DE L'INSTITUTION	3
1. Présentation succincte de la stratégie	4
2. Présentation des crédits prévisionnels au titre de l'année 2022	7
3. Récapitulatif des crédits prévisionnels au titre de l'année 2022 par programme.....	8
4. Présentation des crédits par projets ou actions	10
5. Programmation budgétaire triennale	12
6. Programmation budgétaire triennale des établissements publics	14
Recueil des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs	15
2ème PARTIE : PRESENTATION DES PROGRAMMES.....	19
Programme 124 : RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS	20
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....	20
2. Responsable de programme.....	21
3. Acteurs de pilotage	21
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....	22
Programme 429 : ECONOMIE DIGITALE	39
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....	39
2. Responsable de programme.....	40
3. Acteurs de pilotage	41
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....	42
3ème PARTIE : DETERMINANTS DES DEPENSES.....	50
1. Déterminants des dépenses de personnel	51
a. Structure des effectifs du personnel de l'année en cours.....	51
b. Analyse de la structure des effectifs sous le prisme du genre	53
c. Répartition des dépenses de personnel	53
2. Déterminants des dépenses de MDD et d'investissement par programme et par projet ou action	54
Annexe: Fiche signalétique d'un indicateur.....	68

1ère PARTIE

PRESENTATION DU MINISTERE OU DE L'INSTITUTION

1. Présentation succincte de la stratégie

Face aux obstacles auxquels elle est confrontée, et aux exigences croissantes de son environnement, et étant un acteur important et contributeur efficace au développement économique et social du pays, l'Administration Publique est appelée aujourd'hui, à mener une transition numérique et une réforme administrative profonde et fondamentale au niveau de son organisation centrale, régionale et locale, de ses procédures internes, de la manière pour s'acquitter de ses missions et de la façon d'offrir ses prestations aux usagers, en se basant sur la digitalisation, afin de garantir leur qualité et leur facilité d'accès et d'obtention.

Aujourd'hui, l'enjeu consiste à jeter les fondements d'une administration cohérente avec son environnement, et conforme aux dispositions de la constitution et aux exigences de la vie moderne, notamment en ce qui concerne le respect des principes de la citoyenneté, de la neutralité, du mérite, de l'égalité, de la transparence, de l'efficacité et de l'efficience d'une part, et l'adoption d'une approche participative d'autre part, afin de bâtir une administration publique capable d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques publiques, et apte pour promouvoir la gestion publique et accroître l'efficacité et l'expertise de ses agents, que ce soit au niveau de la supervision, de l'encadrement ou de l'exécution.

La transition numérique et la transformation administrative souhaitée visent à accroître la qualité des services publics fournis, afin de répondre aux préoccupations, ambitions et exigences des citoyennes et citoyens et autres intervenants qui traitent avec l'administration, ainsi que leur droit de bénéficier des services publics basé sur la numérisation, de haute qualité, et facile à accéder et à obtenir.

L'ambition est claire et affichée afin s'engager de manière irréversible dans la révolution numérique mondiale, en tant que moteur très important pour les pays émergents, afin d'établir un modèle de gouvernance et un climat des affaires efficient, d'améliorer l'efficacité et la qualité des services publics et d'accompagner les acteurs économiques et sociaux à travers des solutions numériques.

Dans ce sens, la réorganisation de l'appareil administratif, à travers le renforcement du rôle stratégique de l'administration centrale, l'appui au service public au niveau territorial, la rationalisation des structures administratives aux niveaux central et déconcentré, la consolidation des principes et valeurs du service public et des règles de la bonne gouvernance, le renforcement de la transparence et de l'éthique du service public, la révision du système de la fonction publique, restent parmi les objectifs souhaités pour améliorer la gestion publique et l'orienter vers plus d'efficience et d'efficacité.

Dans ce cadre, le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration adopte des chantiers et des projets qui visent à atteindre les objectifs suivants :

1. La mise en place d'une administration numérique intégrée caractérisée par la prestation de services à parcours réduits pour les usagers, et par l'accélération du rythme de la transformation numérique des prestations administratives.
2. Le développement de la confiance numérique, de l'innovation, de la recherche et du transfert de technologies ;
3. La redéfinition des missions de l'administration publique à la lumière de la politique de déconcentration administrative en renforçant le rôle stratégique de l'Administration Centrale et en appuyant le service public au niveau territorial.
4. Le renforcement de l'intégrité, de la transparence et de l'éthique dans le Service Public ;
5. La consolidation de l'approche genre dans l'Administration Publique ;

6. L'amélioration de l'environnement de travail en vue de créer un climat de travail approprié qui stimule la bonne performance et contribue à améliorer la rentabilité de l'administration publique.
7. L'adoption de la gestion par compétence à travers la mise en place d'un système de gestion global et intégré et l'adoption de nouveaux outils de gestion des ressources humaines dans l'administration publique, basés sur la planification stratégique et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
8. La consolidation du rôle de l'Administration Publique et la valorisation de ses rôles de leadership pour le pilotage de la réforme selon un mode de gouvernance qui assure la coordination et la convergence des politiques publiques.

Pour ce faire, le plan d'action de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration conçu à cet effet, comporte une série de mesures ayant pour objectif de réaliser des transformations au niveau de l'administration numérique, de l'organisation, du management, et de l'éthique dans la fonction publique.

Ainsi, la structure des activités du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration englobe deux programmes :

1-le Programme de la Réforme de l'Administration et le développement des Services Publics, décliné en 4 projets qui traduisent la politique publique du département, ainsi que le volet relatif au pilotage, l'appui et l'accompagnement.

2- le Programme de l'Economie Digitale qui comprend 3 projets relatif à la transition numérique.

■ Focus sur la stratégie du ministère ou de l'institution en matière de genre

L'adoption par le Maroc du nouvel agenda des objectifs de développement durable à l'horizon de 2030 constitue une étape majeure en faveur de l'atteinte d'une égalité effective entre les sexes. Parmi ses 17 objectifs, cet agenda (ODD) a prévu un 5^{ème} objectif visant « la réduction de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, en particulier en termes d'accès aux services sociaux de base et d'autonomisation des femmes et des filles ».

Conscient de la relation intrinsèque entre l'intégration transversale de l'Egalité des Sexes dans la fonction publique , la consolidation des acquis en la matière , la promotion de la culture d'équité et d'égalité Hommes/Femmes dans l'Administration, le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration s'est engagé dans un processus d'institutionnalisation de l'Egalité des Sexes dans la Fonction publique, l'objectif étant d'aligner les stratégies et les programmes sectoriels, notamment en matière de la gestion des ressources humaines.

En vue d'assurer l'implication de tous les départements ministériels dans toutes les étapes de ce processus, le DRA a mis en place et opérationnalisé en 2010, le Réseau de Concertation Interministérielle (RCI) pour l'institutionnalisation de l'Egalité des sexes dans la Fonction Publique (l'IES) dans lequel siège l'ensemble des départements ministériels. En 2018, certains pays de la région MENA ont adopté cette expérience du RCI, considérée mécanisme efficace visant à renforcer l'effectivité de l'égalité entre les sexes dans la Fonction publique.

Par ailleurs, la Stratégie d'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes -SIES-, lancée officiellement par le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration en 2016, est basée sur des valeurs et des principes cohérents visant à appliquer les dispositions constitutionnelles relatives aux droits des femmes et à la lutte contre toute forme de discriminations au sein de l'administration marocaine.

La Stratégie d'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes réfère à une approche globale qui intègre :

- La dimension juridique permettant introduction du principe de l'égalité entre les sexes dans l'arsenal juridique régissant la fonction publique,
- La dimension organisationnelle par la création et le renforcement de structures ad hoc pour promouvoir la parité et l'intégration de l'égalité des sexes dans la fonction publique,
- La dimension comportementale en établissant l'égalité des sexes dans les pratiques et la culture organisationnelle de l'Administration.

Et afin de répondre aux exigences d'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, deux études empiriques ont été menées suite à une analyse genre , à savoir la « conciliation travail-famille des femmes et des hommes fonctionnaires au Maroc » et « la place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité dans l'administration publique au Maroc » ainsi que le guide méthodologique d'intégration de l'égalité les femmes et les hommes dans la gestion des ressources humaines. Ces études ont permis de doter les départements ministériels de la connaissance, des compétences et d'outils requis pour assurer le suivi et l'évaluation du processus d'intégration du genre dans la gestion des ressources humaines, principalement en termes d'accès des femmes aux instances de prise de décision.

2. Présentation des crédits prévisionnels au titre de l'année 2022

- Tableau 1 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général (BG) par chapitre

Chapitre	BG (PLF 2022)	% PLF 2022/LF 2021
Personnel	69 650 000	22,87
MDD	82 297 000	251,14
Investissement	246 725 000	2004,26
TOTAL	398 672 000	334,06

- Tableau 2 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du BG, SEGMA et CAS par chapitre

Chapitre	BG		SEGMA		CAS		TOTAL PLF 2022
	PLF 2022	PLF 2022	Transferts ou versements	PLF 2022	Transferts ou versements		
Personnel	69 650 000						
MDD	82 297 000	-	-				
Investissement	246 725 000	-	-				
TOTAL	398 672 000	-	-	-	200 000 000	198 672 000	

- Notification du ou des noms des SEGMA et des CAS :

- Comptes d'Affectation Spéciale :

- Fonds de modernisation de l'Administration publique

3. Récapitulatif des crédits prévisionnels au titre de l'année 2022 par programme

- Tableau 3: Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par programme

Programmes	BG (PLF 2022)		
	Chap. Personnel	Chap. MDD	Chap. Inv.
RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS	69 650 000	26 297 000	211 725 000
ECONOMIE DIGITALE	-	56 000 000	35 000 000
TOTAL	69 650 000	82 297 000	246 725 000

- Tableau 3 bis: Répartition indicative des dépenses de personnel par programme

	Dépenses de personnel
RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS	
ECONOMIE DIGITALE	

- Tableau 4 : Récapitulatif des crédits prévisionnels par programme et par support budgétaire

Programmes	BG	SEGMA		CAS		TOTAL Projections 2022
	Projections 2022	Projections 2022	Transferts ou versements	Projections 2022	Transferts ou versements	
RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS	307 672 000				200 000 000	107 672 000

ECONOMIE DIGITALE	91 000 000					91 000 000
TOTAL	398 672 000				200 000 000	198 672 000

4. Présentation des crédits par projets ou actions

Programme 124 : RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS

- Tableau 5 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Utilisation de l'amazighe dans l'administration publique	-	200 000 000	200 000 000
Transformation Managerielle	3 400 000	10 800 000	14 200 000
Transformation numérique	800 000	125 000	925 000
Pilotage, Support et Accompagnement	22 097 000	800 000	22 897 000

Programme 429 : ECONOMIE DIGITALE

- Tableau 6 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Mise en place de structure de gouvernance	-	35 000 000	35 000 000
Accompagnement de la transformation digitale des acteurs socio-économiques	52 000 000	-	52 000 000
Soutien des missions	4 000 000	-	4 000 000

5. Programmation budgétaire triennale

- Tableau 7 : Programmation budgétaire triennale 2022-2024 des crédits du budget Général par nature de dépense

	2022 Projections initiales	2022 PLF	2023 Projections	2024 Projections
Dépenses de personnel	60 304 000	69 650 000	70 377 000	70 273 000
Dépenses de MDD	23 437 000	82 297 000	82 297 000	82 297 000
Dépenses d'investissement	11 725 000	246 725 000	246 725 000	246 725 000
Total	95 466 000	398 672 000	399 399 000	399 295 000

- Tableau 8 : Programmation budgétaire triennale 2022-2024 par programme

	2022 Projections initiales*	2022 PLF	2023 Projections	2024 Projections
RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS				
Budget Général	95 466 000	307 672 000	308 399 000	308 295 000
ECONOMIE DIGITALE				
Budget Général	94 334 290	91 000 000	91 000 000	91 000 000

- Tableau 9 : Programmation budgétaire triennale 2022-2024 des principaux projets ou actions du budget Général

	2022 Projections initiales*	2022 PLF	2023 Projections	2024 Projections
RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS				
Utilisation de l'amazighe dans l'administration publique		200 000 000	200 000 000	200 000 000

Transformation Organisationnelle				
Transformation Managerielle	14 879 981	14 200 000	14 200 000	14 200 000
Transformation Ethique				
Transformation numérique		925 000	925 000	925 000
Pilotage, Support et Accompagnement	80 189 947	85 719 000	93 274 000	93 170 000
ECONOMIE DIGITALE				
Mise en place de structure de gouvernance	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000
Dématérialisation des services publics				
Accompagnement de la transformation digitale des acteurs socio-économiques	56 000 000	52 000 000	52 000 000	52 000 000
Soutien des missions	3 334 290	3 000 000	4 000 000	4 000 000
Soutien des projets				

6. Programmation budgétaire triennale des établissements publics

- Tableau 10 : Programmation budgétaire triennale 2022-2024 des établissements publics

	2022 Projections initiales	2022 PLF	2023 Projections	2024 Projections
Agence de Développement du digital				
Recettes Globales		137 000 000	137 000 000	137 000 000
Dépenses de Fonctionnement ou d'Exploitation				
Dépenses de Personnel		33 310 000	33 310 000	33 310 000
• Autres dépenses de fonctionnement ou d'exploitation	44 000 000	18 690 000	18 690 000	18 690 000
Dépenses d'Investissement ou d'équipement	35 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000

Recueil des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs

<u>Programmes</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Sous-Indicateurs</u>	
<p>124: RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS</p> <p>RP:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 	<p>Obj 124.1: institutionnaliser une fonction publique équitable basée sur un système de compétences</p>	<p>Ind 124.1.1: Nombre de mesures réalisées pour instaurer une fonction publique équitable basée sur un système de compétences</p>	<p>Ind 124.1.1.1: Nombre de textes réglementaires réalisés dans le domaine de la fonction publique</p>	
			<p>Ind 124.1.1.2: : Nombre de mesures réalisées pour une gestion axée sur les compétences</p>	<p>Ind 124.1.2.1: Taux de féminisation des emplois supérieurs et postes de responsabilité dans l'Administration Publique</p>
			<p>Ind 124.1.2: Taux de réalisation du programme "Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique"</p>	
		<p>Ind 124.1.3: Taux de généralisation du système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques</p>		
	<p>Obj 124.2: Améliorer, élargir et diversifier des services publics rendus</p>	<p>Ind 124.2.1: Taux de réalisation des mesures indispensables pour la mise en œuvre de la feuille de route de déconcentration administrative</p>	<p>Ind 124.2.1.1: Taux de déconcentration des attributions décisionnelles sur la base des schémas directeurs de déconcentration</p>	

		<p>Ind 124.2.2: Taux de réalisation de Sites Pilotes conformément au cadre référentiel d'accueil pour garantir l'égalité d'accès des personnes aux services publics</p>	<p>Ind 124.2.2.1: Taux de respect des sites pilotes aménagés aux normes du référentiel d'accueil</p>
			<p>Ind 124.2.2.2: : Taux d'application effective des normes relatives au genre et des Personnes à Mobilité Réduite au niveau des sites pilotes d'accueil</p>
		<p>Ind 124.2.3: Nombre d'actes administratifs accompagnés par le département selon les dispositions de la loi 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives</p>	
	<p>Obj 124.3: Renforcer de l'intégrité et la transparence</p>	<p>Ind 124.3.1: Taux de réalisation des projets du département dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption</p>	<p>Ind 124.3.1.1: Taux de femmes bénéficiaires des programmes de formation sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans la Fonction Publique</p>
		<p>Ind 124.3.2: Taux de réalisation du plan d'action national du gouvernement ouvert</p>	
	<p>Obj 124.4: Gérer les services de manière optimale et améliorer la qualité des</p>	<p>Ind 124.4.1: Ratio d'efficience bureautique</p>	

	services	Ind 124.4.2: Taux de conformité à la directive nationale de la sécurité des systèmes d'information		
		Ind 124.4.3: Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines		
	Obj 124.5: Contribuer au développement des différentes dimensions de l'exemplarité de l'administration	Ind 124.5.1: Taux des chauffeurs formés à l'éco-conduite		
	Obj 124.6: Institutionnaliser une administration publique équitable basée sur un système de compétences au niveau du ministère	Ind 124.6.1: Taux d'accès à la formation	Ind 124.6.1.1: Taux d'accès des femmes à la formation	
429: ECONOMIE DIGITALE RP: l'Agence Développement Digital (ADD).	de	Obj 429.1: Mettre en place un environnement favorable au développement du digital	Ind 429.1.1: Taux d'avancement des démarches de mise à niveau du cadre juridique	
			Ind 429.1.2: Taux de réalisation des actions de formation et de sensibilisation	Ind 429.1.2.1: Taux de femmes bénéficiaires des actions de formation et de sensibilisation
	du	Obj 429.2: Accélérer la transformation digitale de l'administration marocaine	Ind 429.2.1: Nombre de services présentés par la plateforme d'interopérabilité	
			Ind 429.2.2: Nombre des projets digitaux développés par le digital LAB	

	<p>Obj 429.3: Utiliser le vecteur digital pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine</p>	<p>Ind 429.3.1: Nombre de projets de recherche appliques dans le domaine de l'intelligence artificielle</p>	
		<p>Ind 429.3.2: Taux d'avancement de l'opérationnalisation de la plateforme "DIGITAL PME"</p>	
		<p>Ind 429.3.3: Taux d'avancement sur l'opérationnalisation de la plateforme dédiée aux autoentrepreneurs</p>	
		<p>Ind 429.3.4: Taux d'opérationnalisation de la plateforme "HUB DES STARTUPS "</p>	
		<p>Ind 429.3.5: Taux de réalisation du chantier "SMART FACTORY "</p>	
	<p>Obj 429.4: Améliorer de la qualité de vie des citoyens via le digital</p>	<p>Ind 429.4.1: Taux d'opérationnalisation de la plateforme « DEFIS NATIONAUX »</p>	
		<p>Ind 429.4.2: Nombre des maisons de citoyens ouvertes annuellement</p>	

2ème PARTIE

PRESENTATION DES PROGRAMMES

Programme 124 : RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Si la finalité du service public est de servir l'utilisateur, qu'il soit citoyen ou entreprise, en répondant positivement à ses exigences et besoins, et en démontrant les différentes difficultés et obstacles auxquels il est confronté, il est devenu nécessaire de réaliser une transition numérique et une réforme administrative visant à développer les services publics et à accroître la performance de l'administration, en repensant ses modes d'organisation et de gestion, afin de servir le citoyen et d'accompagner le développement selon une perspective fondée sur les solutions numériques.

La transition numérique et la transformation administrative souhaitée visent à accroître la qualité des services publics fournis, afin de répondre aux préoccupations, ambitions et exigences des citoyennes et citoyens et autres intervenants qui traitent avec l'administration, ainsi que leur droit de bénéficier des services publics basé sur la numérisation, de haute qualité, et facile à accéder et à obtenir.

L'ambition est claire et affichée afin s'engager de manière irréversible dans la révolution numérique mondiale, en tant que moteur très important pour les pays émergents, afin d'établir un modèle de gouvernance et un climat des affaires efficient, d'améliorer l'efficacité et la qualité des services publics et d'accompagner les acteurs économiques et sociaux à travers des solutions numériques.

L'enjeu aujourd'hui est de construire une administration conforme aux dispositions de la constitution et aux exigences de la vie moderne, notamment en ce qui concerne le respect des principes d'égalité, de transparence, de neutralité, du mérite, de l'efficacité, de l'efficience, de la participation citoyenne et de la continuité de la prestation de services, et capable d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques.

De ce fait, La rationalisation de la gestion et de l'organisation des structures administratives au niveau central et déconcentré, la consolidation des principes et valeurs du service public et des règles de la bonne gouvernance, le renforcement de la transparence et de l'éthique, la mise en place des mécanismes susceptibles d'assurer l'équité et l'égalité dans l'administration, constituent un pilier fondamental pour améliorer la gestion publique et canaliser l'intervention publique vers l'efficience et l'efficacité, dans le souci de servir le citoyen et répondre à ces attentes.

Il est à rappeler par ailleurs que le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration a lancé une série de consultations avec les parties concernées afin de s'entendre sur les grandes lignes de la vision de la réforme, notamment avec les centrales syndicales lors des sessions du dialogue social au titre de l'année 2018, ainsi que dans le cadre du Conseil Supérieur de la Fonction Publique à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 janvier 2019.

Dans ce sens, une vision stratégique a été élaborée pour la réforme du système de la Fonction Publique qui a été présentée aux dames et messieurs les ministres en 2019, tout en préparant un plan d'action pour sa mise en œuvre, et qui a été enrichie par les responsables des ressources humaines des différents départements dans le cadre du réseau des directeurs des ressources humaines.

En vue de réaliser une transition numérique qui aux orientations du modèle de développement et du programme de gouvernement, un ensemble de projets et d'opérations ont été adoptés, et s'inscrivent dans le

cadre des axes constituant le cœur des missions confiées au ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration à savoir la digitalisation, l'organisation, le management et l'éthique.

De ce fait, la structure des activités du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration est composée de deux programmes et de plusieurs projets qui traduisent la politique publique du département, ainsi que le volet relatif au pilotage, à l'appui et à l'accompagnement.

■ **Focus sur la stratégie du programme en matière de genre**

Voir la 1 ère partie : Résumé de l'intégration de la dimension de genre dans la stratégie du ministère.

2. Responsable de programme

- Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration

3. Acteurs de pilotage

- Direction de la Fonction Publique,
- Direction de la Modernisation de l'Administration,
- Direction des Systèmes d'Information,
- Direction des Ressources Humaines et Financières,
- Direction des Etudes, de la Communication et de la Coopération.

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 124.1: INSTITUTIONNALISER UNE FONCTION PUBLIQUE ÉQUITABLE BASÉE SUR UN SYSTÈME DE COMPÉTENCES

Indicateur 124.1.1 : NOMBRE DE MESURES RÉALISÉES POUR INSTAURER UNE FONCTION PUBLIQUE ÉQUITABLE BASÉE SUR UN SYSTÈME DE COMPÉTENCES

		Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre de mesures réalisées pour instaurer une fonction publique équitable basée sur un système de compétences		Nombre	2	4	10	7	7	30	2024
sous-indicateurs	Nombre de textes réglementaires réalisés dans le domaine de la fonction publique	Nombre		2	5	3	2	12	2024
	Nombre de mesures réalisées pour une gestion axée sur les compétences	Nombre	2	2	5	4	5	18	2024

■ Précisions méthodologiques

Nombre de textes réglementaires réalisés dans le domaine de la Fonction Publique. Il s'agit pour cet indicateur du nombre des textes réglementaires à réaliser ou à actualiser dans le domaine de la Fonction Publique en vue de créer une synergie d'attraction de compétence ayant l'expertise requise tout en mettant l'accent sur le principe du mérite et de la valorisation de la compétence et le rendement ainsi que le renforcement de l'intégrité et la transparence selon une approche participative garantissant la sécurité sociale au sein du secteur de la Fonction Publique.

Nombre de mesures réalisées pour mettre en place une gestion par compétence.

L'approche adoptée pour instaurer un système de gestion par compétences prévoit la mise en place des outils et mécanismes modernes de Gestion des Ressources Humaines permettant l'investissement dans le capital humain à travers la valorisation de ce capital et la mise en place d'une stratégie méritocratique

■ Sources de données

Division des Statuts et des Rémunérations

■ Limites et biais de l'indicateur

- L'indicateur proposé a un caractère quantitatif dont l'unité de mesure est le nombre de mesures réalisées et leur impact sur les services rendus aux usagers par les Ressources Humaines de l'Administration Publique.
- La nécessité de réviser les textes législatifs et réglementaires.
- L'indicateur dépend de l'adhésion des différents intervenants (Départements ministériels concernés).

Toutefois, cet indicateur reste significatif pour l'instauration d'une nouvelle vision stratégique pour une Fonction Publique basée sur la gestion par compétences.

■ Commentaire

Cet indicateur concerne le suivi des mesures visant la révision du modèle de la Fonction Publique basé sur la gestion des carrières professionnelles, devenu inefficace et non performant, en vue de mettre en place les bases nécessaires pour un nouveau modèle de la Fonction Publique axé sur la gestion par compétences, en mesure de s'adapter aux transformations structurelles de notre pays à tous les niveaux politiques, économiques et sociaux. La mise en œuvre des réformes permettant cette transition se fera selon une approche progressive.

Le département de la Réforme de l'Administration a élaboré un plan législatif, qui comprend un ensemble de textes juridiques et réglementaires dans les domaines de la Fonction Publique, des textes ont été élaborés, certains sont en cours d'achèvement.

Du point de vue méthodologique, il est difficile de déterminer la valeur cible de cet indicateur et son année de référence du fait que la production de textes juridiques et réglementaires et le développement de l'arsenal législatif du Département de la Réforme de l'Administration est une opération continue qui dépend fortement des orientations et des choix politiques du gouvernement.

Concernant les réalisations de l'année 2019, une erreur s'est glissée au niveau du rapport de performance de l'année 2019.

Vu que le rapport de performance de l'année 2019 a été publié avant de terminer le projet de performance 2021, il est difficile de corriger l'erreur constatée au moment de la finalisation du Projet de performance 2021.

Quant à la réalisation de l'année 2019, elle n'a fait l'objet d'aucune réalisation relative au système de performance.

"Indicateur 124.1.2 : TAUX DE RÉALISATION DU PROGRAMME "INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LA FONCTION PUBLIQUE"

	Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux de réalisation du programme "Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique"	%	50	15	15	20		100	2023
sous-indicateurs Taux de féminisation des emplois supérieurs et postes de responsabilité dans l'Administration Publique	%	0	24,5	24,75	25		25	2023

■ **Précisions méthodologiques**

Taux de réalisation des actions lancées au titre de chaque année.

Les termes de référence des projets, actions et opérations de la stratégie de l'égalité de sexes dans la Fonction Publique et des contrats sont conclus avec des prestataires pour les réaliser.

■ **Sources de données**

- Service de l'approche Genre.
- L'Observatoire de l'approche Genre dans la Fonction Publique.
- Réseau de concertation interministériel.
- Programme des Nations Unis pour la Femme.
- L'Observatoire de l'Emploi Public.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

- Expertise limitée en matière du Genre au Maroc.
- Le temps pris par la procédure de validation des rapports.

■ Commentaire

En 2019, 46 % des actions du programme ont été réalisées. Ces actions concernent :

Réalisation de l'Étude « Place des femmes aux postes de responsabilité. » : Réalisé 100%

- Réalisation du « Cahier des charges pour la mise en place des crèches dans le DM » : réalisé 100%
- Refonte de l'Observatoire : En attente de la validation des livrables (document + site web) : Réalisé 90%
- Réalisation d'une « Enquête sur la perception de l'égalité... » En attente de la validation des livrables : Réalisé 90%
- Réalisation du « Guide méthodologique RH » réalisé à 50%

En 2020, 4 % des actions réalisées représente le reste des actions accomplir pour atteindre les 50 % du programme. Il s'agit de :

- La version finale du guide RH : 10%,
- La validation du site web OGFP : 10 %
- La validation des livrables finals de l'enquête sur la perception de l'égalité 50 %.

Les sessions de formation pour le développement du leadership des femmes fonctionnaires des départements ministériels au niveau central -RCI- sont réalisés dans le cadre du partenariat de notre partenariat avec l'ONU Femmes.

Les sessions de formation Développement du leadership des femmes fonctionnaires des départements ministériels au niveau Régional (les points focaux « Genre » de 12 régions à raison de 4 régions/an) sont programmés durant la période 2021-2023 dans le cadre de partenariat avec le Forum des Fédération.

Indicateur 124.1.3 : TAUX DE GÉNÉRALISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION COMMUN DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	0	10	10	30	20	100	2026

■ Précisions méthodologiques

Les résultats prévus concernent les seize (16) départements ministériels qui ont conclu et signé les conventions de partenariat du projet « Système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques » parmi 40 Administrations Publiques prévues pour bénéficier de la généralisation du SIRH.

■ Sources de données

Direction des Systèmes d'Information.

Division du Système de gestion des Ressources Humaines de l'Etat.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

- La réalisation des résultats prévus dépend de l'engagement des seize (16) départements ministériels qui ont conclus et signé les conventions de partenariat du projet « Système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques » parmi 40 Administrations Publiques.
- La réalisation des résultats prévus au-delà de l'année 2020 dépend de la volonté des autres départements ministériels qui n'ont pas encore Signé les conventions de partenariat à adhérer le « Système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques ».
- Tous les taux mentionnés ci-haut, risquent de changer automatiquement en fonction du retrait ou d'ajout d'un département ministériel suite au changement du Gouvernement.

■ **Commentaire**

Il est à signaler que les conventions de partenariat du projet « Système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques » ont été signé en 2017 avec 16 départements ministériels.

Ce projet vise la généralisation du Système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques à tous les départements ministériels.

Objectif 124.2: AMÉLIORER, ÉLARGIR ET DIVERSIFIER DES SERVICES PUBLICS RENDUS

Indicateur 124.2.1 : TAUX DE RÉALISATION DES MESURES INDISPENSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE DÉCONCENTRATION ADMINISTRATIVE

		Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux de réalisation des mesures indispensables pour la mise en œuvre de la feuille de route de déconcentration administrative		%	40	30	20	10		100	2023
sous-indicateurs	Taux de déconcentration des attributions décisionnelles sur la base des schémas directeurs de déconcentration	%	0	70	10	20		100	2023

■ **Précisions méthodologiques**

- Définition de 5 grandes opérations pour la mise en œuvre de la feuille de route de déconcentration administrative et 25 mesures.
- Le calcul de l'indicateur se fait chaque année en fonction de la réalisation de ces opérations.
- $$\text{Taux de réalisation} = \frac{\text{Nombre des opérations réalisées}}{\text{Nombre des opérations programmées}} \times 100$$

Pour le sous indicateur, c'est le nombre d'attributions décisionnelles réalisées au titre de l'année par rapport au nombre d'attributions prévues pour transfert.

■ **Sources de données**

Division de la Restructuration des Administration et de la Déconcentration.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

- Dispersion du volume des opérations et son influence sur l'indicateur et la dispersion des délais nécessaires pour la réalisation de chaque opération.

■ **Commentaire**

Concernant le taux de 40 % réalisé au titre de l'année 2020, il représente le nombre de mesures réalisées par le DRA sur les 25 mesures prévues.

Indicateur 124.2.2 : TAUX DE RÉALISATION DE SITES PILOTES CONFORMÉMENT AU CADRE RÉFÉRENTIEL D'ACCUEIL POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS DES PERSONNES AUX SERVICES PUBLICS

		Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux de réalisation de Sites Pilotes conformément au cadre référentiel d'accueil pour garantir l'égalité d'accès des personnes aux services publics		%	0	50	70	100		100	2023
sous-indicateurs	Taux de respect des sites pilotes aménagés aux normes du référentiel d'accueil	%	0	98	98	98		98	2023
	Taux d'application effective des normes relatives au genre et des Personnes à Mobilité Réduite au niveau des sites pilotes d'accueil	%	0	75	90	95		95	2023

■ **Précisions méthodologiques**

- Nombre des Unités Pilotes réalisées conformément au système de référence d'accueil basé sur l'approche genre / Nombre des Unités Cibles.
- Nombre des Unités cibles : 30 Unités Pilotes.
- Unités Pilotes en vue de réalisation :

Année 2021: 06 site pilotes

Année 2022: 07 site pilotes

Année 2023: 07 site pilotes

Il est à noter que cet indicateur comprend deux sous indicateurs liés d'une part au respect des sites pilotes à l'application effective des normes relatives à l'accueil, et d'autre part à l'application effective des normes relatives au genre, aux personnes à mobilité réduite au niveau des Unités Pilotes de l'Accueil.

La moyenne arithmétique sera utilisée pour calculer la moyenne globale. Dans le cadre du programme d'amélioration des espaces d'accueil dans les services publics, et pour le calcul de chaque indicateur, la prise en considération des mesures prises en faveur des personnes à mobilité réduite et de genre, à travers six (06) sites principaux; à savoir : les parkings pour les voitures et les véhicules à deux roues, les espaces d'orientation et d'information, les espaces d'attente, les espaces de service, les espaces de réclamation, sans oublier les espaces de sanitaires. Ce classement reflète la méthodologie adoptée et incarne l'esprit des dix engagements de la charte d'accueil dans les services publics. Les sous-indicateurs, sont le taux de calcul des sous-indicateurs prévus pour chaque site pilote séparément.

■ Sources de données

- Direction de la modernisation de l'administration / Programme d'Amélioration de l'Accueil des usagers des services publics
- Rapports de diagnostic et plans de réalisation pour chaque site pilote séparément :
- plans appropriés,
- travaux d'aménagement et équipement d'accueil,
- équipements des espaces d'attente,
- mise en place des systèmes de gestion de file d'attente,
- mise en place des outils signalétiques à l'intérieur et à l'extérieur,
- écrans à travers lesquels un ensemble d'informations administratives sont affichés (reportage filmé sur le site avant et après l'intervention du Programme, formation sur les techniques d'accueil).

■ Limites et biais de l'indicateur

- L'indicateur est lié à l'adhésion des départements ministériels concernés et à la disponibilité des ressources financières nécessaires.
- Il reste soumis au statut de l'espace désigné à l'accueil.
- Malgré leur construction récente, un nombre important de bâtiments administratifs publics, ne prennent pas en compte plusieurs normes fixées par le système d'accueil.

■ Commentaire

Le programme exige la mise en circulation de textes réglementaires qui imposent aux administrations publiques de se conformer aux contenus du système d'accueil de toutes natures et en fonction de leurs domaines d'intervention. Aussi, le programme mène des campagnes de communication et de sensibilisation afin de définir son importance dans le processus d'organisation du service public, et de fournir le service public.

A cet égard, une vision commune a été développée sur l'amélioration de la « qualité d'accueil », avec une approche participative efficace de certains départements ministériels, et en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement « PNUD », afin de mettre en œuvre le contenu du programme national d'amélioration de l'accueil dans les services publics. Ce programme vise à créer des unités pilotes d'accueil au niveau de tous les services publics, équipées de moyens techniques et équipements nécessaires pour mieux accueillir les usagers et faciliter leur accès, en plus de la qualification des ressources humaines

en charge du processus d'accueil, à travers la programmation de différents ateliers de formation dans le domaine de l'accueil.

Ce programme prévoit de :

- promouvoir les espaces publics dédiés à l'accueil et améliorer le processus d'accueil des usagers au niveau des unités administratives,
- permettre à l'administration de répondre positivement et rapidement aux besoins des usagers, notamment en réduisant les délais de prestation des services publics,
- promouvoir les valeurs d'intégrité dans la fonction publique et assurer la transparence dans les relations avec les usagers.

Au titre de l'année 2020, les réalisations suivantes ont été accomplies :

- Expérimentation du dispositif IDARATI, programme accueil, au niveau des sites pilotes suivants :
 - Trois sites à l'hôpital régional Mohamed V d'El Jadida,
 - Centre d'immatriculation de Rabat,
 - Le siège du Ministère Public à Rabat.
- L'appui technique de la délégation générale de l'administration pénitentiaire à travers le projet d'amélioration de l'accueil électronique au niveau de l'établissement pénitentiaire « Oukacha » à Casablanca,
- Conception et diffusion de la troisième édition (2020) du système d'accueil « Idarati »,
- Préparation d'un projet de décret sur l'amélioration de l'accueil des usagers des services publics,
- Préparation d'un projet de circulaire, pour améliorer l'accueil dans les administrations publiques, les collectivités locales et les établissements publics,
- Tenue de la réunion du comité de pilotage en charge du programme d'accompagnement de l'amélioration de l'accueil des usagers dans les administrations publiques, dédiée à la présentation des résultats lors de l'année 2019, et les perspectives de coopération pour les années 2020 et 2021 en ce qui concerne le programme national d'amélioration de l'accueil dans les services publics, étant donné l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement à cet égard.

Indicateur 124.2.3 : NOMBRE D'ACTES ADMINISTRATIFS ACCOMPAGNÉS PAR LE DÉPARTEMENT SELON LES DISPOSITIONS DE LA LOI 55.19 RELATIVE À LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	0	30	50	80	40	200	2024

■ **Précisions méthodologiques**

Nombre d'actes administratifs des départements ministériels concernés, que le DRA accompagne dans leur retranscription selon des règles et principes de simplification qui seront définies par la Commission

Nationale de Simplification de Procédures et Formalités Administratives conformément aux dispositions de la loi 55.19 relative à la simplification des formalités et des procédures administratives.

■ Sources de données

Division de la Simplification des Procédures et de l'appui de l'Éthique

■ Limites et biais de l'indicateur

- Les difficultés liées à la simplification et numérisation des procédures administratives transversales.
- Degrés d'implication des administrations dans le chantier de simplification et numérisation des procédures et formalités administratives.

■ Commentaire

La loi 55.19 relative à la simplification des formalités et des procédures administratives est publiée au BO du 19 mars 2020. Elle a fixé un délai maximal de 6 mois pour l'adoption des décrets d'application relatifs à la transcription et la publication des formalités et des procédures liées aux actes administratifs qui conditionnent son entrée en vigueur. Les administrations publiques concernées disposent d'un délai maximum de 6 mois, à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi, pour transcrire leurs actes administratifs et les soumettre à la commission nationale de la simplification des formalités et des procédures administratives pour vérification de la conformité avant la publication sur le portail national. Donc les premières valeurs de l'indicateur seront possibles en début 2021, sachant que durant la même année, tous les actes administratifs doivent être publiés selon la loi 55.19.

La première phase du chantier de simplification de procédures et formalités administratives concerne l'accompagnement des administrations par le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration pour la transcription des actes administratifs et leur analyse technique ainsi que la publication des actes administratifs approuvés par la commission nationale de la simplification des formalités et des procédures administratives au Portail National des procédures et formalités administratives (2500 actes administratifs ont été transcrits en 2021 selon les dispositions de la loi 55.19).

Les phases suivantes (après 2021) seront consacrées à la retranscription des procédures et formalités des actes administratifs publiés au Portail National, et ce après l'opération de simplification et numérisation (2022, 2023, 2024).

Objectif 124.3: RENFORCER DE L'INTÉGRITÉ ET LA TRANSPARENCE

Indicateur 124.3.1 : TAUX DE RÉALISATION DES PROJETS DU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

		Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux de réalisation des projets du département dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption		%	67	90	95	100		100	2023
sous-indicateurs	Taux de femmes bénéficiaires des programmes de formation sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans la Fonction Publique	%	0	33	37	40		40	2023

■ **Précisions méthodologiques**

Numérateur : nombre des projets réalisés

Dénominateur : nombre global des projets du secteur figurant dans la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (28 projets).

Il est à signaler que dans le cadre de la promotion de l'approche genre, cet indicateur comprendra un sous-indicateur relatif au taux de femmes bénéficiaires des programmes de formation en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption dans la fonction publique.

Sous indicateur 124.3.1.1 : collecte des données selon les sessions et répartition des participants selon le sexe, le calcul se fait selon la formule suivante : Nombre de bénéficiaires x100/ nombre total des bénéficiaires.

■ **Sources de données**

Division de la Simplification des Procédures et de l'appui de l'Éthique

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Incapacité de l'indicateur de détecter les difficultés de mise en œuvre des projets.

L'indicateur ne prend pas en charge les réalisations périodiques, donc les projets que leur réalisation s'étale sur plus d'une année pose un problème de calcul de taux annuel global de réalisation.

- Pour le sous indicateur :

- Manque d'une base de données relatives à la situation de démarrage, en particulier la composition humaine des administrations cibles ;
- l'indicateur n'est pas lisible en l'absence de vision de sa signification par rapport à la situation de démarrage ;
- Manque de maîtrise de l'indicateur, car ce sont les secteurs participants qui choisissent leurs représentants, malgré la fixation de critères de ciblage des participants.

- **Commentaire**

Le Département de la Réforme de l'Administration préparera un programme de formation en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption, et qui sera partagé avec tous les départements ministériels, pour qu'ils le démultiplient en interne sur toutes les structures leur relevant, et transmettre par la suite à ce département le nombre de bénéficiaires par sexe.

Le succès de l'indicateur dépend de l'amélioration de la cadence de la mise en œuvre de tous les projets de la SNLCC, l'intégration de la dimension genre au niveau de tous ces projets et l'amélioration de son système de gouvernance pour assurer la durabilité et la lisibilité des données.

- **Réalisations 2020**

- L'année 2020 a connu un écart réalisations/prévisions, estimé à -19%, cela s'explique essentiellement par la situation qu'a connu le monde entier en général et notre pays en particulier, liée à la pandémie Covid19, les projets ont été suspendus de façon temporaire ;
- L'augmentation de nombre de projets, après l'adoption de la feuille de route présentée par l'Instance en 2019, et qui a permis la révision du portefeuille des projets qui ont passé de 22 à 28 projets.

Indicateur 124.3.2 : TAUX DE RÉALISATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL DU GOUVERNEMENT OUVERT

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	0	40	40			80	2022

- **Précisions méthodologiques**

Dans le cadre du plan d'action du Gouvernement Ouvert (OGP), le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration s'est engagé à réaliser durant la période 2018-2020 sept (07) engagements :

1. Engagement 1 : Sensibilisation de l'opinion publique sur le droit d'accès à l'information

2. Engagement 2 : Désignation et formation des chargés de l'information au niveau des administrations et établissements publics
3. Engagement 6 : Mise en place du portail de la transparence
4. Engagement 8 : Institution d'un cadre réglementaire contraignant d'opposabilité des services administratifs
5. Engagement 9 : Amélioration de l'accueil des usagers des services publics à travers l'expérimentation du dispositif IDARATI au niveau des sites pilotes
6. Engagement 10 : Renforcement des mécanismes de réception, suivi et traitement des réclamations, observations et suggestions des usagers de l'administration publique
7. Engagement 18 : Communication à grande échelle sur l'adhésion du Maroc à l'OGP et ses avancées en termes de gouvernement ouvert

Les chefs de projets des 7 engagements reportent périodiquement l'état d'avancement des activités programmées dans le cadre du plan d'action national du gouvernement ouvert.

L'indicateur d'avancement de l'engagement est calculé sur la base de la moyenne pondérée de l'avancement des activités qui le composent.

L'indicateur 2.1 est la moyenne des indicateurs d'avancements des 7 engagements.

■ Sources de données

Plateforme de suivi du gouvernement ouvert : www.gouvernement-ouvert.ma

■ Limites et biais de l'indicateur

Dépend des divers intervenants.

■ Commentaire

Il s'agit d'un nouveau indicateur mis en place pour évaluer les réalisations du deuxième plan d'action du gouvernement ouvert 2021-2022.

Objectif 124.4: GÉRER LES SERVICES DE MANIÈRE OPTIMALE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES

Indicateur 124.4.1 : RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
DH	7170	2500	2400	2300		2300	2023

■ Précisions méthodologiques

modalité de calcul:

numérateur: la somme des dépenses bureautique intégrant:

- les achats d'ordinateur
- les achats d'imprimante
- le consommable informatique
- le coût de la maintenance

dénominateur: nombre des postes bureautique

■ **Sources de données**

- Division de la Programmation et des ressources Financières ;
- Situations d'exécution de budget.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Le coût annuel d'un poste bureautique dépend de la manière d'exploitation des équipements et de la fourniture de bureau (Amortissement des équipements bureautiques)

■ **Commentaire**

Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021.

Indicateur 124.4.2 : TAUX DE CONFORMITÉ À LA DIRECTIVE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%			60	80	95	95	2024

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur traduit le degré de conformité des systèmes d'information du département aux Directives Nationales de Sécurité des Systèmes d'Information, objet de la Circulaire du chef de gouvernement n° 3-2014 relative à la mise en œuvre des Directives Nationales de Sécurité des Systèmes d'Information, qui a été confirmée par la Loi N°05.20 relatif à la cybersécurité.

■ **Sources de données**

Le tableau de bord, qui est fourni par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information, qui permet le suivi et l'implémentation des directives au niveau de tous les indicateurs et volets objet de la directive nationale de sécurité des systèmes d'information.

Il se compose de six indicateurs principaux :

P1: Structure organisationnelle

P2: cartographie des SI

P3: Budget de la SSI

P4: Contrôle des administrateurs

P5: Protection de l'information

P6: Formation et sensibilisation

■ **Limites et biais de l'indicateur**

L'insuffisance majeure de cet indicateur se manifeste par la difficulté d'obtenir des valeurs objectives et réelles par les propres moyens du département. Un recours à un cabinet de conseil ou bureau d'étude spécialisé s'avère indispensable.

L'indicateur doit être calculé en effectuant un audit global objectif par un cabinet d'audit réputé. Ce qui va engendrer un coût important.

■ **Commentaire**

Indicateur 124.4.3 : RATIO D'EFFICIENCE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	3,11	2,75	2,5	2,25		2,25	2023

■ **Précisions méthodologiques**

modalité de calcul:

- Numérateur : Effectif gérants ce sont les fonctionnaires affectées aux postes de gestion des Ressources Humaines et formation
- Dénominateur : Effectif gérés du département de la réforme de l'administration

■ **Sources de données**

- Division de la Gestion des Ressources Humaines.
- Les informations sont disponibles dans le système des Ressources Humaines.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

l'évolution de cet indicateur s'inscrit dans l'évolution de baisse visant à moyen et long terme l'optimisation des ressources affectées à la fonction RH tout en renforçant les activités métier du département.

Signalé: Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021.

Objectif 124.5: CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE L'EXEMPLARITÉ DE L'ADMINISTRATION

Indicateur 124.5.1 : TAUX DES CHAUFFEURS FORMÉS À L'ÉCO-CONDUITE

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	0	35,29	35,29	29,42		100	2023

■ Précisions méthodologiques

- Formation des chauffeurs dans le domaine de l'Eco-conduite
- Numérateur : nombre de chauffeurs ayant bénéficié de la formation à l'éco-conduite
- Dénominateur : total des chauffeurs du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration.

■ Sources de données

- Service des affaires générales.
- Parc auto du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration.

■ Limites et biais de l'indicateur

■ Commentaire

- Cet indicateur fait partie des indicateurs de la stratégie nationale du développement durable 2017-2030.
- Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Économie, des Finances, a été mis en place à partir de l'année 2021.
- Il y a lieu de signaler que le chiffre 6 figurant au niveau des prévisions de l'année 2021, constitue le nombre de bénéficiaires de la formation et non le taux en pourcentage adopté à partir de l'année 2022.

Objectif 124.6: INSTITUTIONNALISER UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ÉQUITABLE BASÉE SUR UN SYSTÈME DE COMPÉTENCES AU NIVEAU DU MINISTÈRE

Indicateur 124.6.1 : TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

		Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux d'accès à la formation		%	0	50	50,25	50,5	50,5	50,5	2024
sous- indicateur	Taux d'accès des femmes à la formation	%	0	58,5	58,6	58,7	58,7	58,7	2024

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de bénéficiaires de la formation durant l'année à l'effectif total des fonctionnaires.

Le nombre de bénéficiaires de la formation sont les personnes qui ont participé à la formation durant l'année. une personne qui participe à plusieurs formations est comptabilisée une seul fois

■ **Sources de données**

- Division de la Gestion des Ressources Humaines.
- Service de la Formation Continue.
- Programme de formation continue du DRA.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

- Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021.

Programme 429 : ECONOMIE DIGITALE

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Avec une ambition clairement affirmée de s'ancrer de façon irréversible dans la révolution digitale globale, principal moteur des pays en forte émergence, le programme « Économie Digitale » a pour objectifs de :

- Mettre en place un modèle de gouvernance et d'environnement d'affaires adéquat ;
 - Améliorer l'efficacité et l'efficience des services publics grâce au levier de la dématérialisation ;
 - Accompagner le développement des acteurs socio-économiques à travers l'économie numérique.
- L'impact de ce programme en termes économique et social peut être synthétisé comme suit :
- Meilleure qualité des services administratifs aux citoyens et entreprises, créant des opportunités économiques ;
 - Facilitation des Investissements Directs Étrangers par une meilleure connectivité digitale au monde et Doing Business ;
 - Productivité et réduction significative des coûts des entités administratives ;
 - Plus grande transparence dans la gestion publique et accès à l'information des citoyens et bénéfices sociaux majeurs à travers un meilleur accès aux services sociaux (santé, éducation) ;
 - Réduction des inégalités économiques et sociales par un accès plus équitable aux opportunités.

Le programme « Économie Digitale » s'articule autour des trois projets suivants :

- **Projet 1 : Mise en place de structures de gouvernance appropriées.**
- **Projet 2 : Dématérialisation des services publics.**
- **Projet 3 : Accompagnement de la transformation digitale des acteurs socio-économiques.**

■ Focus sur la stratégie du programme en matière de genre

Le Maroc veut promouvoir un développement volontariste et ambitieux des secteurs technologiques. Le pays est aujourd'hui déterminé à s'inscrire dans la révolution digitale mondiale, principale moteur du développement humain et économique des pays en forte émergence. De ce fait, et en vue d'ancrer son ambition dans le domaine du Digital, le Maroc s'est doté d'un établissement stratégique dédié au Digital, l'Agence de Développement du Digital (ADD), créée en vertu de la loi n°61-16 publiée au BO n°6604 du 14 septembre 2017.

L'ADD est notamment en charge de mettre en œuvre, pour le compte de l'État, la stratégie digitale du Maroc et de proposer au gouvernement les orientations générales à suivre en matière de développement du Digital pour définir une vision claire, objective et intégrée, en cohérence avec les stratégies sectorielles et territoriales en cours.

Pour accélérer la mise en œuvre de sa stratégie, répondre aux enjeux socio-économiques du pays et s'orienter vers une approche centrée usager (citoyen et entreprise), l'ADD a adopté une vision de développement du Digital pour les cinq prochaines années axées sur :

1. **Transformation digitale de l'administration marocaine « Administration Digitale »** : La transformation digitale de l'administration publique marocaine est aujourd'hui un défi crucial, afin de modifier en profondeur les services publics pour les rendre plus efficaces, transparents et rapides. Cette transformation doit tenir compte des dispositions des textes réglementaires en vigueur notamment la loi n°55-19 relative à la simplification des procédures et démarches administratives.
2. **Développement accéléré de l'économie digitale au Maroc « Écosystème digital et innovation »** : Le développement d'une économie innovante passe par la mise en place d'un écosystème Digital et technologique, ayant pour objectif d'accélérer la transformation digitale de l'économie marocaine.
3. **Amélioration de la qualité de vie des citoyens via le Digital « Inclusion sociale et développement humain »** : Le Digital doit être mis au service du développement humain, à travers un meilleur accès aux aides sociales, à la santé, à l'éducation et à la mise en place de services plus simples et mieux adaptés aux besoins des bénéficiaires. La transformation digitale constitue par ailleurs un levier d'inclusion sociale, à même de faciliter l'accès à l'information à des citoyens, et notamment des populations fragiles (e.g., populations rurales ou défavorisées), afin d'offrir à tous de mêmes opportunités.
4. **Mise en place de l'environnement nécessaire pour la réussite** : Pour mettre en œuvre la vision de l'Agence, il est nécessaire de mettre en place un environnement favorable au développement du Digital. Il consiste à élaborer un programme dédié de formation aux nouveaux métiers du Digital, mettre en place les infrastructures nécessaires, mieux adapter le cadre réglementaire et instaurer une culture du Digital dans le pays.

Les projets spécifiques de cette vision peuvent être déclinés comme suit :

2. Responsable de programme

l'Agence de Développement du Digital (ADD).

3. Acteurs de pilotage

Les principaux acteurs de l'économie numérique sont :

- Le Ministère Délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé de la transition numérique et de la réforme de l'administration ;
- L'Agence de Développement du Digital ;
- Le Ministère de l'Intérieur ;
- Le Ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger;
- Le Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville ;
- Le Ministère de la Santé et de la Protection sociale ;
- Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du développement rural et des eaux et forêts;
- Le Ministère de la Justice ;
- Le Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences ;
- Le Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports;
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPP) ;
- Le Ministère de l'Économie, des Finances ;
- L'Administration de la Défense Nationale (Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information) ;
- L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications ;
- Barid Al- Maghrib ;
- Bank Al-Maghrib ;
- (MarocPME ;
- La Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) ;
- La Direction Générale de la Sûreté Nationale ;
- La CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc);
- L'APEBI (Fédération Marocaine des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring) ;
- L'AUSIM (Association des Utilisateurs des Systèmes d'Information au Maroc).

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 429.1: METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DU DIGITAL

Indicateur 429.1.1 : TAUX D'AVANCEMENT DES DÉMARCHES DE MISE À NIVEAU DU CADRE JURIDIQUE

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	40	70	100			100	2022

■ Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure le taux d'avancement de la réalisation de la plateforme de e-commerce au profit des artisans des milieux enclavés et de la population bénéficiaire de cette plateforme. Cette population cible est estimée à 300 artisans.

Le projet de la réalisation de la plateforme de e-commerce serait mis en œuvre avec l'accompagnement d'un prestataire de service d'expertise et se décline en actions suivantes :

- **Action 1 : Etude technique pour la réalisation de la plateforme e-commerce et du diagnostic de la situation actuelle, l'identification de la population ciblée et l'établissement du plan d'action.**
- **Action 2 : Pilotage et Suivi de la réalisation de plateforme e-commerce au profit des artisans au niveau des zones rurales ou enclavées.**
- **Action 3 : Opérationnalisation de la plateforme (gestion administrative de la plateforme et formation de la population ciblée).**

Les démarches de réalisation de ce projet sont régies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière.

■ Sources de données

-Secrétaire général du gouvernement;

-Le Ministère Délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé de la transition numérique et de la réforme de l'administration ;

-Les Administrations publiques concernées par le texte réglementaire.

■ Limites et biais de l'indicateur

■ Commentaire

Cet indicateur permet de mesurer les progrès accomplis dans le processus de la réalisation de la plateforme de e-commerce, du nombre d'artisan ou les associations d'artisans bénéficiaires de l'action (formation et exploitation de la plateforme).

Indicateur 429.1.2 : TAUX DE RÉALISATION DES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

		Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux de réalisation des actions de formation et de sensibilisation		%	6,83	60	100			100	2022
sous-indicateurs	Taux de femmes bénéficiaires des actions de formation et de sensibilisation	%	50	45	50			50	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur est obtenu en rapportant le nombre de bénéficiaires des actions de formation-sensibilisation sur l'effectif cible des bénéficiaires, fixé à 20.000 bénéficiaires au titre de la période 2020-2022.

■ **Sources de données**

- Le Ministère Délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé de la transition numérique et de la réforme de l'administration ;
- L'ADD ;
- Le Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports ;
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation
- Le Département chargé de la Formation Professionnelle ;
- GCEM/APEBI ;
- Les Départements bénéficiaires ;
- Acteurs privés et publics du secteur de l'éducation/formation.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des actions de formations-sensibilisation mises en place au profit des acteurs socio-économiques.

Objectif 429.2: ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DIGITALE DE L'ADMINISTRATION MAROCAINE

Indicateur 429.2.1 : NOMBRE DE SERVICES PRÉSENTÉS PAR LA PLATEFORME D'INTEROPÉRABILITÉ

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	4	15	30			30	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur mesure le nombre de services exposés par la plateforme d'interopérabilité.

Le sens de l'évolution souhaité de l'indicateur est à la hausse, et ceci démontre l'augmentation des services d'interopérabilité partagés entre les administrations pour une administration interconnectée au profit des citoyens et des entreprises.

■ **Sources de données**

- Le Ministère Délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé de la transition numérique et de la réforme de l'administration ;
- L'Agence de Développement Digital (ADD) ;
- Les administrations publiques porteuses du service exposé.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Degré d'implication des administrations dans les projets portés par l'ADD.

■ **Commentaire**

L'augmentation des services exposés par la plateforme d'interopérabilité dépend de l'adhésion, la collaboration et de l'implication effective des différentes administrations fournisseurs desdits services.

Indicateur 429.2.2 : NOMBRE DES PROJETS DIGITAUX DÉVELOPPÉS PAR LE DIGITAL LAB

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	5	4	6	10		10	2023

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur mesure la productivité du Digital LAB en calculant le nombre de projets développés par an par cette entité.

Le sens de l'évolution souhaité de l'indicateur est à la hausse, et ceci démontre la productivité et l'efficacité du Digital LAB dans le développement des services digitaux au profit de l'administration, des citoyens et des entreprises.

10 projets par an est la valeur cible de la production du DIGITAL LAB à partir de l'année 2023.

■ **Sources de données**

- L'Agence de Développement Digital (ADD);
- Les administrations publiques bénéficiaires du projet.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Degré d'implication des administrations dans les projets portés par l'ADD.

■ **Commentaire**

La réussite de l'implémentation des différents projets du Digital LAB dépend de l'adhésion et de l'implication effective des administrations et des établissements publics concernés par ces projets.

Objectif 429.3: UTILISER LE VECTEUR DIGITAL POUR L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE

Indicateur 429.3.1 : NOMBRE DE PROJETS DE RECHERCHE APPLIQUÉS DANS LE DOMAINE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	45	5	5			5	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur présente le nombre annuel de projets de recherche appliquées en IA soutenus par l'ADD. Les domaines d'application de ces projets de recherche visent les différents secteurs d'activités importants, à savoir la santé, l'agriculture, les banques, les finances, l'éducation, l'industrie, la confiance numérique,.....

■ **Sources de données**

- Le Ministère Délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé de la transition numérique et de la réforme de l'administration ;
- L'ADD ;
- Le CNRST ;
- Le Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports ;
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation
- Les Départements bénéficiaires.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

Indicateur étroitement lié à la continuité des projets de recherche appliquées en IA retenus et l'atteinte de leurs objectifs conformément à la contractualisation.

■ **Commentaire**

Cet indicateur permet de mesurer le nombre des projets de recherche appliquée en IA bénéficiaires du programme d'appui « AL KHAWARIZMI ».

"Indicateur 429.3.2 : TAUX D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME "DIGITAL PME"

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	20	70	90	100		100	2023

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur est obtenu en calculant le pourcentage d'avancement de l'opérationnalisation de la plateforme « Digital PME » et du programme de financement et d'accompagnement associé. Il est calculé sur la base de l'avancement du plan projet.

■ **Sources de données**

- L'ADD ;
- Maroc PME.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la plateforme de digitalisation des PME et les actions d'accompagnement associées.

Indicateur 429.3.3 : TAUX D'AVANCEMENT SUR L'OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME DÉDIÉE AUX AUTOENTREPRENEURS

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	60	70	80	100		100	2023

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur est obtenu en calculant le pourcentage d'avancement de l'opérationnalisation de la plateforme « Digital Auto-Entrepreneur » et du programme de financement et d'accompagnement associé. Il est calculé sur la base de l'avancement sur la base du plan projet.

■ **Sources de données**

- L'ADD ;
- Maroc PME;
- Barid Bank

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la plateforme dédiée aux auto-entrepreneurs.

" Indicateur 429.3.4 : TAUX D'OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME "HUB DES STARTUPS"

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	25	60	80			80	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur est obtenu en calculant le pourcentage d'avancement de l'opérationnalisation de la plateforme « Hub des Startups » et du programme de financement et d'accompagnement associé. Il est calculé sur la base de l'avancement du plan projet.

■ **Sources de données**

- L'ADD.

■ **Limites et biais de l'indicateur**

■ **Commentaire**

Cet indicateur présente un biais de définition de la pondération de chaque phase nécessaire à la mise en œuvre de la plateforme « Hub des Startups ».

" Indicateur 429.3.5 : TAUX DE RÉALISATION DU CHANTIER "SMART FACTORY"

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	30	80	100			100	2022

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur est obtenu en calculant le pourcentage d'avancement de la mise en place et en service de la Smart Factory.

- **Sources de données**

- L'ADD

- **Limites et biais de l'indicateur**

- **Commentaire**

Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la Smart Factory.

Objectif 429.4: AMÉLIORER DE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS VIA LE DIGITAL

« Indicateur 429.4.1 : TAUX D'OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME « DÉFIS NATIONAUX »

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	30	80	100			100	2022

- **Précisions méthodologiques**

La plateforme «Défis nationaux» : Création d'une pipeline de défis nationaux avec remise de prix à destination de la communauté des innovateurs et des spécialistes (étudiants, amateurs, entrepreneurs, dirigeants de PME, chercheurs universitaires, etc.) leur permettant d'identifier, dans un cadre participatif, des solutions à des défis (à caractère économique, social, etc.) identifiés au niveau de la plateforme. Elle permettra aux administrations et établissements publics de collecter des idées auprès du public et de résoudre des problèmes avec des innovateurs et des spécialistes.

Cet indicateur est obtenu en calculant le pourcentage d'avancement de l'opérationnalisation de la plateforme « Défis nationaux » et du programme de financement et d'accompagnement associé. Il est calculé sur la base de l'avancement sur la base du plan projet.

- **Sources de données**

- L'ADD.

- **Limites et biais de l'indicateur**

- **Commentaire**

Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la plateforme dédiée aux « défis nationaux ».

Indicateur 429.4.2 : NOMBRE DES MAISONS DE CITOYENS OUVERTES ANNUELLEMENT

Unité	2020 Réalisation	2021 LF	2022 PLF	2023 Prévision	2024 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre	1	30	60	100		100	2023

■ **Précisions méthodologiques**

Cet indicateur mesure le nombre d'ouverture de Maison de Citoyen par An. La 1^{ère} année vise la mise en place au minimum d'un centre par région.

Le nombre total des Maison du Citoyen ciblées d'ici 2023 : 100

Le sens de l'évolution souhaité de l'indicateur est à la hausse, et ceci démontre de la bonne marche de l'accompagnement des acteurs.

■ **Sources de données**

- L' ADD;
- Barid Al-Maghrib;

■ **Limites et biais de l'indicateur**

L'alimentation de cet indicateur se fait sur la base des données collectées lors des comités de pilotage du Barid Al-Maghrib, donc, cet indicateur ne soulève pas de limites.

■ **Commentaire**

La réussite de l'implémentation du projet « Maison du Citoyen » dépend de l'adhésion et de l'implication effective des administrations et des établissements publics concernés par ce projet.

3ème PARTIE

DETERMINANTS DES DEPENSES

1. Déterminants des dépenses de personnel

a. Structure des effectifs du personnel de l'année en cours

- Tableau 11: Répartition par échelles/grades

Echelles/grades	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
Personnel d'exécution (Echelles 5 à 6 et assimilés)	16	7	23	8,78
Personnel de maîtrise (Echelles 7 à 9 et assimilés)	22	13	35	13,36
Cadres et cadres supérieurs (Echelles 10 et plus et assimilés)	98	106	204	77,86
TOTAL	136	126	262	100%

- Tableau 12: Répartition par services

Services	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
Services centraux	136	126	262	100
Services extérieurs	0	0	0	0
TOTAL	136	126	262	100%

• Tableau 13: Répartition par régions

Région	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	0	0	0	0
REGION DE L'ORIENTAL	0	0	0	0
REGION DE FES-MEKNES	0	0	0	0
REGION DE RABAT-SALE-KENITRA	136	126	262	100
REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA	0	0	0	0
REGION DE CASABLANCA-SETTAT	0	0	0	0
REGION DE MARRAKECH-SAFI	0	0	0	0
REGION DE DRÂA-TAFILALET	0	0	0	0
REGION DE SOUSS-MASSA	0	0	0	0
REGION DE GUELMIM-OUED NOUN	0	0	0	0
REGION DE LAÂYOUNE-SAKIA EL HAMRA	0	0	0	0
REGION DE DAKHLA-OUED ED-DAHAB	0	0	0	0
TOTAL	136	126	262	100%

b. Analyse de la structure des effectifs sous le prisme du genre

Le nombre des femmes est approximativement égal à celui des hommes

Régions	Femmes		Hommes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Rabat,salé, kenitra	140	100,00%	160	100,00%	300	100,00%

c. Répartition des dépenses de personnel

Tableau 14: Prévion des dépenses de personnel de l'année 2022 (PLF)

	Dépenses	Effectif
Dépenses permanentes	67 266 130	299
Sorties de service	676 034	9
Opérations de recrutements	0	0
Opérations de réintégrations	0	0
Autres dispositions relatives à la révision de la rémunération	0	
Avancements de grades et d'échelons	2 747 904	
Dépenses du personnel payées par la DDP	69 338 000	299
Autres dépenses du personnel payées par les comptables de la TGR	312 000	
Dépenses prévisionnelles de personnel	69 650 000	

2. Déterminants des dépenses de MDD et d'investissement par programme et par projet ou action

Programme 124 : RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

- **Projet 1 : Utilisation de l'amazighe dans l'administration publique**
- **Projet 2 : Transformation Organisationnelle**
 - Déterminants des frais des études et consultations :

	Coût par unité	Nombre de jours ouvrable	La durée de réalisation par mois	Total
Projet: transformation organisationnelle	-	-	-	-

Unité de mesure	H/J
Coût par unité pour amélioration des statuts	$5\ 000\ \text{Dh} \leq \text{CU}(\text{H}/\text{j}) \leq 8\ 000\ \text{Dh}$
Coût par unité pour l'expertise informatique	$8\ 000\ \text{Dh} \leq \text{CU}(\text{H}/\text{j}) \leq 12\ 000\ \text{Dh}$

il est à signaler qu' aucun crédit budgétaire n'a été alloué au titre de projet de budget pour l'année 2021 à ce projet

- Déterminants des frais des manifestations :

	Nombre des manifestations	Nombre des participants	Coût par unité	Coût total
Projet: transformation organisationnelle		-	-	-

il est à signaler qu' aucun crédit budgétaire n'a été alloué au titre de projet de budget pour l'année 2021 à ce projet

- Déterminants des frais de formation :

Formation	Nombre des bénéficiaires par groupe	Nombre de jours de formation par mois	Les mois consacrés pour la formation	Nombre de jours de formation par an	Le coût quotidien de la formation en dirhams	Coût annuel de formation
Projet: transformation organisationnelle	-	-	-	-	-	-

il est à signaler qu' aucun crédit budgétaire n'a été alloué au titre de projet de budget pour l'année 2021 à ce projet

■ **Projet 3 : Transformation Managerielle**

- Déterminants des dépenses des études et de consultation

Etude générale				
Projet : Transformation managériale	Coût par unité	Nombre de jours ouvrable	Taux de réalisation	Total
	-	-	-	-

Unité de mesure	H/J
Coût par unité pour l'amélioration des statuts	$5\,000\text{ Dh} \leq \text{CU(H/j)} \leq 8\,000\text{ Dh}$
Coût par unité pour l'expertise informatique	$8\,000\text{ Dh} \leq \text{CU(H/j)} \leq 12\,000\text{ Dh}$

il est à signaler qu' aucun crédit budgétaire n'a été alloué au titre de projet de budget pour l'année 2021 à ce projet

- Déterminants des frais des manifestations :

	Coût total	Coût par unité	Nombre des participants	Nombre des manifestations
Transformation managériale	30000	1000	30	1

■ **Projet 4 : Transformation numérique**

- Déterminants des frais des études et consultations :

	Coût par unité	Nombre de jours ouvrable	Durée de réalisation de mois	Total
Projet : Transformation numérique	-	-	-	

unité de mesure	H/J
Coût par unité pour l'amélioration des statuts	$5\ 000\ \text{Dh} \leq \text{CU}(\text{H/j}) \leq 8\ 000\ \text{Dh}$
Coût par unité pour l'expertise informatique	$8\ 000\ \text{Dh} \leq \text{CU}(\text{H/j}) \leq 12\ 000\ \text{Dh}$

il est à signaler qu' aucun crédit budgétaire n'a été alloué au titre de projet de budget pour l'année 2021 à ce projet

- Déterminants des dépenses des manifestations :

	Nombre des manifestations	Nombre des participants	des Coût par unité	Coût total
Projet : transformation numérique	1	700	1000	700000

Unité de mesure : montant forfaitaire total selon le genre et la nature de la manifestation

■ **Projet 5 : Pilotage, Support et Accompagnement**

1. **Budget de fonctionnement-matériels et dépenses diverses :**

- Déterminants des frais des études et de consultation:

Etude informatique				
	Coût unitaire	Nombre de jours ouvrables	Durée de réalisation par mois	Coût
Projet : Support, appui et accompagnement	-	-	-	-

Etude générale				
	Coût unitaire	Nombre de jours ouvrables	Durée de réalisation par mois	Coût
Projet : Support, appui et accompagnement	-	-	-	1 000 000

Unité de mesure	H/J
Coût unitaire pour le développement de systèmes	$5\ 000\ \text{Dh} \leq \text{CU}(\text{H}/\text{j}) \leq 8\ 000\ \text{Dh}$
Coût unitaire pour l'expertise informatique	$8\ 000\ \text{Dh} \leq \text{CU}(\text{H}/\text{j}) \leq 12\ 000\ \text{Dh}$

il est à signaler qu' aucun crédit budgétaire n'a été alloué au titre de projet de budget pour l'année 2021 à ce projet

- Déterminants des dépenses des manifestations :

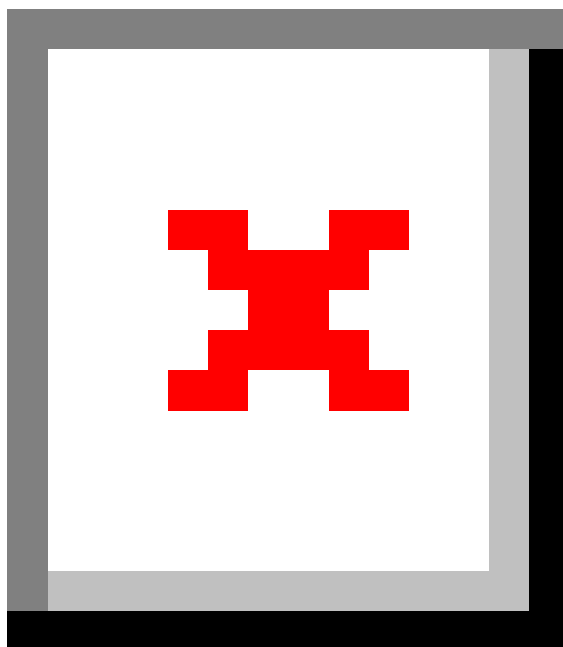
Manifestations	Nombre des manifestations	Nombre des participants	Coût unitaire	Coût global
Support, appui et accompagnement	5	1000	700	700 000,00

Unité de mesure: montant forfaitaire global selon le type de la manifestation et sa nature.

- Déterminants des dépenses de formation

Formation	Nombre des bénéficiaires par groupe	Nombre de jours de formation par mois	Les mois de consacrés pour la formation	Nombre de jours de formation par an	Le coût journalier de la formation par Dirhams	Coût annuel de formation
Session de formation pour le personnel du ministère	15	8	8	64	6 250	400000

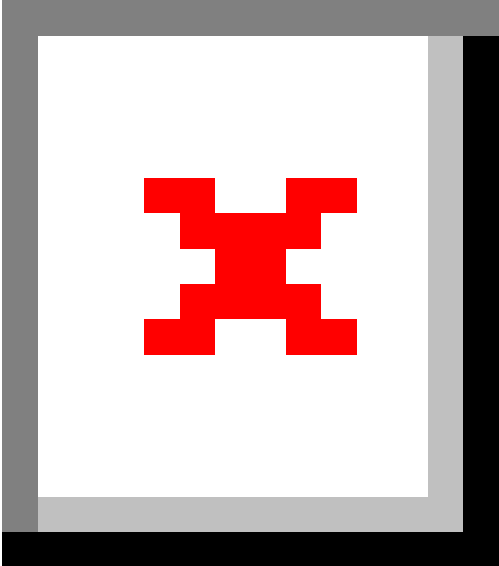
- Déterminants des frais de nettoyage et sécurité au sein du ministère

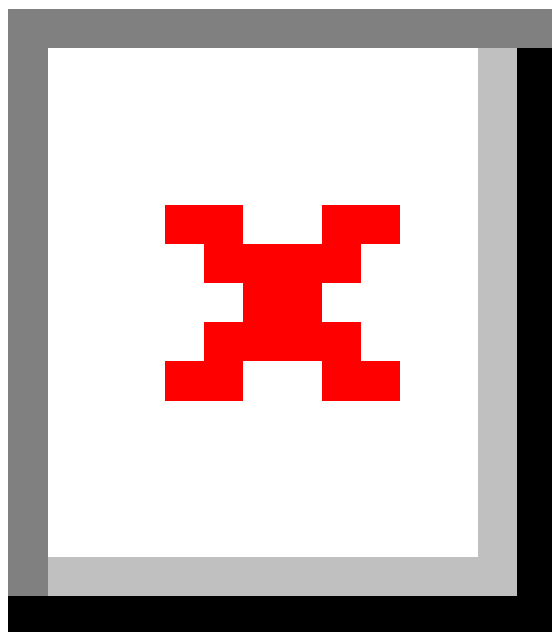


- Hypothèses pour le calcul de frais de nettoyage

Nettoyage du siège du ministère	Coût annuel
Nettoyage quotidien	390 720
Nettoyage fin de semaine	340560
Nettoyage de la fin de chaque 3mois	17 760
Total	443 040
Coût annuel avec TTC	531 648

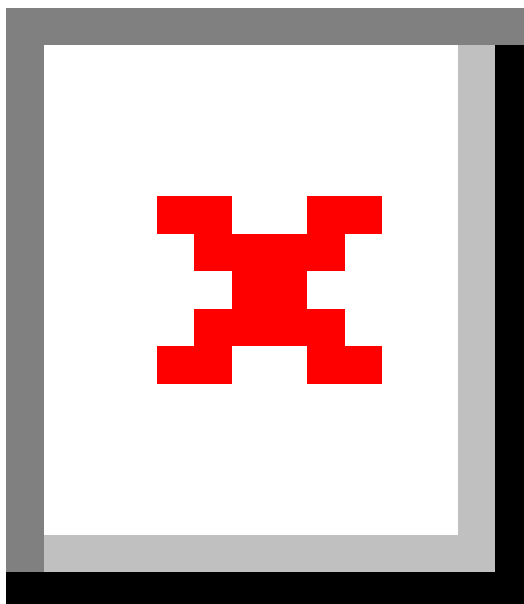
Les frais de garde :





1. Budget d'investissement

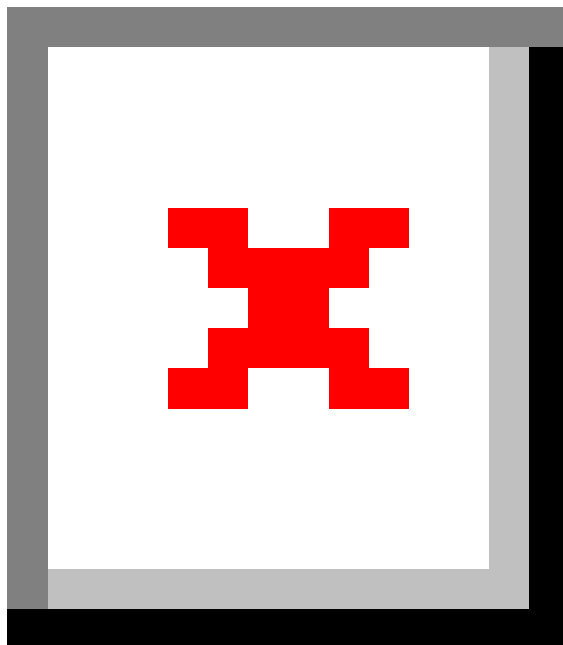
- Acquisition de matériel informatique



Chaque ordinateur qui dépasse 5 ans est considéré comme obsolète.

Le processus d'acquisition vise à maintenir une couverture de 100% et un indicateur d'obsolescence inférieur à 10%, c'est-à-dire seulement 10% du total des ordinateurs qui ont dépassé 5 ans.

- Acquisition des imprimantes :



Les imprimantes sont utilisées collectivement: une imprimante par division, une grande imprimante et une imprimante couleur par direction.

Chaque imprimante, qui a dépassée 8 ans, est considérée comme obsolète parce que le département conclus de temps à autre et selon le besoin des bons de commande pour réparer quelques imprimantes à utilité importante et sensible.

Le processus d'acquisition vise à maintenir une couverture de 100% et un indicateur d'obsolescence inférieur à 10%, c'est-à-dire seulement 10% du total des imprimantes qui ont dépassé 8 ans.

Programme 429 : ECONOMIE DIGITALE

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

■ **Projet 1 : Mise en place de structure de gouvernance**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat en matière de développement digital, le projet de mise en place de structure de gouvernance bénéficie d'une enveloppe de 35 000 000 DH, au titre de subvention d'investissement au profit de l'Agence de Développement Digitale (ADD) en 2022.

■ **Projet 2 : Accompagnement de la transformation digitale des acteurs socio-économiques**

Ce projet bénéficie d'une enveloppe de 52 000 000 DH correspondant à la subvention de fonctionnement au profit de l'Agence du Développement du Digital au titre de 2022.

■ **Projet 3 : Soutien des missions**

Une enveloppe budgétaire de 4 000 000 DH a été réservé à ce projet pour accompagner les opérations relevant de la Direction de l'Economie Digitale.

❖ Subvention versée à l'établissement

Etablissement public (à présenter par famille)	Agence de Développement du digital
Montant de la subvention ou du versement	<p>Au titre du PLF 2022, les subventions et les versements qui seront effectués au profit de l'ADD sont répartis comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 35 MDH , la subvention d'investissement à partir du BG; - 52 MDH , la subvention de fonctionnement à partir du BG; - 50 MDH au titre du versement à partir du Fonds de service Universel des Télécommunications dans le cadre de la feuille de route de transformation digitale
Missions principales en relations avec le programme de rattachement	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assurer pour le compte de l'Etat, la mise en œuvre de la stratégie de développement, de promotion et d'incitation à l'investissement dans le domaine de développement du digital. <input type="checkbox"/> Proposer au Gouvernement les orientations générales à suivre en matière de développement du digital. <input type="checkbox"/> Procéder, dans le cadre des programmes E-Gov, en coordination avec les organismes concernés, à la mise en place des conceptions relatives aux projets de l'administration électronique et de développement des services publics numériques et garantir leur interopérabilité et leur intégration.

Activités	<ul style="list-style-type: none">- Transformation digitale de l'administration marocaine : Le volet « Smart Gouvernement » concerne le développement des services publics numériques, leur interopérabilité et intégration ainsi que la mise en place avec les autorités et les organismes concernés, des normes techniques concernant les produits et services numériques. Il a pour principal objectif d'améliorer l'expérience usager (citoyen et entreprise) en offrant un référentiel des services rendus par les administrations en utilisant le levier digital comme moyen pour rendre l'Administration efficace et efficiente au service du citoyen.- Développement accéléré de l'économie digitale au Maroc Le volet écosystème digital et innovation vise le développement accéléré de l'économie digitale au Maroc et l'amélioration de la compétitivité du tissu d'entreprises en particulier les TPE/PME, Auto Entrepreneurs et startups. Il s'agit de promouvoir et d'encourager l'entrepreneuriat et l'innovation dans le secteur du numérique, d'inciter à la R&D, et de promouvoir la diffusion des outils numériques et leur usage.- Inclusion sociale et développement humain: Ce volet consiste à réduire la fracture numérique et de favoriser l'inclusion des populations fragiles par le biais du digital. Il s'agit également d'éveiller la jeunesse aux nouvelles technologies du digital, et de mettre l'innovation technologique au service de secteurs tels que la santé et l'éducation afin de favoriser le développement durable du Royaume.- Mise en place de l'environnement nécessaire pour la réussite du digital Ce volet concerne l'instauration d'un environnement propice au développement du digital à travers la mise en place d'un cadre réglementaire favorable, la mise à niveau des filières de formation, et le développement d'infrastructures adéquates.
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexe

Fiche signalétique d'un indicateur

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR	
Intitulé de l'indicateur	Nombre de mesures réalisées pour instaurer une fonction publique équitable basée sur un système de compétences
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	institutionnaliser une fonction publique équitable basée sur un système de compétences
Code	124.1.1

Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 										
Service utilisateur de l'indicateur	Division des statuts et des rémunérations										
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre									
	Périodicité de la mesure	annuelle									
	Dernières valeurs connues	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>Valeur</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base	Division des statuts et des rémunérations									
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Division des statuts et des rémunérations									
	Service responsable de la synthèse des données	Division des statuts et des rémunérations									
	Validation de l'indicateur	Direction de la Fonction Publique									

	Mode de calcul	<p>Nombre de textes réglementaires réalisés dans le domaine de la Fonction Publique. Il s'agit pour cet indicateur du nombre des textes réglementaires à réaliser ou à actualiser dans le domaine de la Fonction Publique en vue de créer une synergie d'attraction de compétence ayant l'expertise requise tout en mettant l'accent sur le principe du mérite et de la valorisation de la compétence et le rendement ainsi que le renforcement de l'intégrité et la transparence selon une approche participative garantissant la sécurité sociale au sein du secteur de la Fonction Publique.</p> <p>Nombre de mesures réalisées pour mettre en place une gestion par compétence.</p> <p>L'approche adoptée pour instaurer un système de gestion par compétences prévoit la mise en place des outils et mécanismes modernes de Gestion des Ressources Humaines permettant l'investissement dans le capital humain à travers la valorisation de ce capital et la mise en place d'une stratégie méritocratique</p>
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	Tenir à jour tous les formulaires et rapports liés au suivi des données sur les ressources humaines à la Direction de la fonction publique
	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>nombre de mesures

<p>Modalités d'interprétation de l'indicateur</p>	<p>Limites et biais connus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'indicateur proposé a un caractère quantitatif dont l'unité de mesure est le nombre de mesures réalisées et leur impact sur les services rendus aux usagers par les Ressources Humaines de l'Administration Publique. • La nécessité de réviser les textes législatifs et réglementaires. • L'indicateur dépend de l'adhésion des différents intervenants (Départements ministériels concernés). <p>Toutefois, cet indicateur reste significatif pour l'instauration d'une nouvelle vision stratégique pour une Fonction Publique basée sur la gestion par compétences.</p>
<p>Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur</p>	<p>Date de livraison de l'indicateur</p>	<p>2023</p>
	<p>Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur</p>	

Commentaire	<p>Cet indicateur concerne le suivi des mesures visant la révision du modèle de la Fonction Publique basé sur la gestion des carrières professionnelles, devenu inefficace et non performant, en vue de mettre en place les bases nécessaires pour un nouveau modèle de la Fonction Publique axé sur la gestion par compétences, en mesure de s'adapter aux les transformations structurelles de notre pays à tous les niveaux politiques, économiques et sociaux. La mise en œuvre des réformes permettant cette transition se fera selon une approche progressive.</p> <p>Le département de la Réforme de l'Administration a élaboré un plan législatif, qui comprend un ensemble de textes juridiques et réglementaires dans les domaines de la Fonction Publique, des textes ont été élaboré, certains sont en cours d'achèvement.</p> <p>Du point de vue méthodologique, il est difficile de déterminer la valeur cible de cet indicateur et son année de référence du fait que la production de textes juridiques et réglementaires et le développement de l'arsenal législatif du Département de la Réforme de l'Administration est une opération continue qui dépend fortement des orientations et des choix politiques du gouvernement.</p> <p>Concernant les réalisations de l'année 2019, une erreur s'est glissée au niveau du rapport de performance de l'année 2019.</p> <p>Vu que le rapport de performance de l'année 2019 été publié avant de terminer le projet de performance 2021, il est difficile de corriger l'erreur constatée au moment de la finalisation du Projet de performance 2021.</p> <p>Quant à la réalisation de l'année 2019, elle n'a fait l'objet d'aucune réalisation relative au système de performance.</p>
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR	
Intitulé de l'indicateur	Taux de réalisation du programme "Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique"
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	institutionnaliser une fonction publique équitable basée sur un système de compétences
Code	124.1.2

Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 											
Service utilisateur de l'indicateur	Service de l'approche genre social											
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%										
	Périodicité de la mesure	annuelle										
	Dernières valeurs connues	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Valeur</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>		<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>												
<i>Valeur</i>												
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base											
	Mode de collecte des données de base	service de l'approche genre-l'observatoire de l'approche genre dans la fonction publique-réseau de concertation interministériel-programme des nations unies pour la femme-l'observatoire de l'emploi public										
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Service de l'approche genre social										
	Service responsable de la synthèse des données	Service de l'approche genre social										
	Validation de l'indicateur	direction de la modernisation de l'administration										

	Mode de calcul	<p>Taux de réalisation des actions lancées au titre de chaque année.</p> <p>Les termes de référence des projets, actions et opérations de la stratégie de l'égalité de sexes dans la Fonction Publique et des contrats sont conclus avec des prestataires pour les réaliser.</p>
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	Les archives au niveau de Service de l'approche genre social
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>progressive
	Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise limitée en matière du Genre au Maroc. • Le temps pris par la procédure de validation des rapports.
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire	<p>En 2019, 46 % des actions du programme ont été réalisées. Ces actions concernent :</p> <p>Réalisation de l'Étude « Place des femmes aux postes de responsabilité. » : Réalisé 100%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du « Cahier des charges pour la mise en place des crèches dans le DM » : réalisé 100% • Refonte de l'Observatoire : En attente de la validation des livrables (document + site web) : Réalisé 90% • Réalisation d'une « Enquête sur la perception de l'égalité... » En attente de la validation des livrables : Réalisé 90% • Réalisation du « Guide méthodologique RH » réalisé à 50% <p>En 2020, 4 % des actions réalisés représente le reste des actions accomplir pour atteindre les 50 % du programme. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La version finale du guide RH : 10%, • La validation du site web OGFP : 10 % • La validation des livrables finals de l'enquête sur la perception de l'égalité 50 %. <p>Les sessions de formation pour le développement du leadership des femmes fonctionnaires des départements ministériels au niveau central -RCI-sont réalisés dans le cadre du partenariat de notre partenariat avec l'ONU Femmes.</p> <p>Les sessions de formation Développement du leadership des femmes fonctionnaires des départements ministériels au niveau Régional (les points focaux « Genre » de 12 régions à raison de 4 régions/an) sont programmés durant la période 2021-2023 dans le cadre de partenariat avec le Forum des Fédération.</p>
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux de généralisation du système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	institutionnaliser une fonction publique équitable basée sur un système de compétences
Code	124.1.3

Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 										
Service utilisateur de l'indicateur	direction des systèmes d'information-Division du système de gestion des ressources humaines de l'Etat										
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%									
	Périodicité de la mesure	annuelle									
	Dernières valeurs connues	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base										
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Division du système de gestion des ressources humaines de l'Etat									
	Service responsable de la synthèse des données	Division du système de gestion des ressources humaines de l'Etat									
	Validation de l'indicateur	direction des systèmes d'information									

	Mode de calcul	Les résultats prévus concernent les seize (16) départements ministériels qui ont conclus et signé les conventions de partenariat du projet « Système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques » parmi 40 Administrations Publiques prévues pour bénéficier de la généralisation du SIRH.
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	les Fichiers sauvegardés au Division des statuts et des rémunérations
	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>progressive

<p>Modalités d'interprétation de l'indicateur</p>	<p>Limites et biais connus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation des résultats prévus dépend de l'engagement des seize (16) départements ministériels qui ont conclus et signé les conventions de partenariat du projet « Système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques » parmi 40 Administrations Publiques. • La réalisation des résultats prévus au-delà de l'année 2020 dépend de la volonté des autres départements ministériels qui n'ont pas encore Signé les conventions de partenariat à adhérer le « Système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques ». • Tous les taux mentionnés ci-haut, risquent de changer automatiquement en fonction du retrait ou d'ajout d'un département ministériel suite au changement du Gouvernement.
<p>Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur</p>	<p>Date de livraison de l'indicateur</p>	<p>Fin de chaque année</p>
	<p>Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur</p>	

Commentaire	<p>Il est à signaler que les conventions de partenariat du projet « Système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques » ont été signé en 2017 avec 16 départements ministériels.</p> <p>Ce projet vise la généralisation du Système d'information commun des ressources humaines dans les administrations publiques à tous les départements ministériels.</p>
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR																			
Intitulé de l'indicateur	Taux de réalisation des mesures indispensables pour la mise en œuvre de la feuille de route de déconcentration administrative																		
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS																		
Objectif du Ministère ou de l'institution	Améliorer, élargir et diversifier des services publics rendus																		
Code	124.2.1																		
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 																		
Service utilisateur de l'indicateur	Division de la restructuration des administrations et de la Déconcentration																		
Description de l'indicateur	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #f2f2f2; padding: 2px;">Unité de mesure</td> <td style="padding: 2px;">%</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f2f2f2; padding: 2px;">Périodicité de la mesure</td> <td style="padding: 2px;">annuelle</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f2f2f2; padding: 2px;">Dernières valeurs connues</td> <td style="padding: 2px;"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>Valeur</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f2f2f2; padding: 2px;">Nature des données de base</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> </table>	Unité de mesure	%	Périodicité de la mesure	annuelle	Dernières valeurs connues	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>Valeur</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>					Nature des données de base	
	Unité de mesure	%																	
	Périodicité de la mesure	annuelle																	
	Dernières valeurs connues	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>Valeur</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>											
<i>L'année</i>																			
<i>Valeur</i>																			
Nature des données de base																			

Elaboration de l'indicateur	Mode de collecte des données de base	Division de la restructuration des administrations et de la Déconcentration
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Division de la restructuration des administrations et de la Déconcentration
	Service responsable de la synthèse des données	Division de la restructuration des administrations et de la Déconcentration
	Validation de l'indicateur	direction de la modernisation de l'administration
	Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> · Définition de 5 grandes opérations pour la mise en œuvre de la feuille de route de déconcentration administrative et 25 mesures. · Le calcul de l'indicateur se fait chaque année en fonction de la réalisation de ces opérations. · $\text{Taux de réalisation} = \frac{\text{Nombre des opérations réalisées}}{\text{Nombre des opérations programmées}} * 100$ <p>Pour le sous indicateur, c'est le nombre d'attributions décisionnelles réalisées au titre de l'année par rapport au nombre d'attributions prévues pour transfert.</p>

	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	l'archivage des données au Division de la restructuration des administrations et de la Déconcentration
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>progressive
	Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> • Dispersion du volume des opérations et son influence sur l'indicateur et la dispersion des délais nécessaires pour la réalisation de chaque opération.
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	fin de chaque année
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	Concernant le taux de 40 % réalisé au titre de l'année 2020, il représente le nombre de mesures réalisées par le DRA sur les 25 mesures prévues.	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux de réalisation de Sites Pilotes conformément au cadre référentiel d'accueil pour garantir l'égalité d'accès des personnes aux services publics
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	Améliorer, élargir et diversifier des services publics rendus
Code	124.2.2
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration

Service utilisateur de l'indicateur	Programme d'amélioration de l'accueil dans les services publics								
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%							
	Périodicité de la mesure	annuelle							
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base	Direction de la modernisation de l'administration / Programme d'Amélioration de l'Accueil dans les services publics. • Rapports de diagnostic et plans de réalisation pour chaque site pilote (plans d'adaptation, travaux d'aménagement et équipement d'accueil, équipement de l'espace d'attente et mise en place systèmes d'attente, panneaux d'orientation à l'intérieur et à l'extérieur, TV pour présenter les informations sur les services administratifs offerts, Système de détection et contrôle, reportage filmé sur le site avant et après l'intervention du Programme, formation sur les techniques d'accueil).-rapport de l'analyse genre-référentiel d'accueil							
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	direction de la modernisation de l'administration							
	Service responsable de la synthèse des données	direction de la modernisation de l'administration							
	Validation de l'indicateur	direction de la modernisation de l'administration							

Mode de calcul

- Nombre des Unités Pilotes réalisées conformément au système de référence d'accueil basé sur l'approche genre / Nombre des Unités Cibles.
- Nombre des Unités cibles : 30 Unités Pilotes.
- Unités Pilotes en vue de réalisation :

Année 2021: 06 site pilotes

Année 2022: 07 site pilotes

Année 2023: 07 site pilotes

Il est à noter que cet indicateur comprend deux sous indicateurs liés d'une part au respect des sites pilotes à l'application effective des normes relatives à l'accueil, et d'autre part à l'application effective des normes relatives au genre, aux personnes à mobilité réduite au niveau des Unités Pilotes de l'Accueil.

La moyenne arithmétique sera utilisée pour calculer la moyenne globale.

Dans le cadre du programme d'amélioration des espaces d'accueil dans les services publics, et pour le calcul de chaque indicateur, la prise en considération des mesures prises en faveur des personnes à mobilité réduite et de genre, à travers six (06) sites principaux; à savoir : les parkings pour les voitures et les véhicules à deux roues, les espaces d'orientation et d'information, les espaces d'attente, les espaces de service, les espaces de réclamation, sans oublier les espaces de sanitaires. Ce classement reflète la méthodologie adoptée et incarne l'esprit des dix engagements de la charte d'accueil dans les services publics.

	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>progressive
	Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> • L'indicateur est lié à l'adhésion des départements ministériels concernés et à la disponibilité des ressources financières nécessaires. • Il reste soumis au statut de l'espace désigné à l'accueil. • Malgré leur construction récente, un nombre important de bâtiments administratifs publics, ne prennent pas en compte plusieurs normes fixées par le système d'accueil.
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	fin de chaque année
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

Le programme exige la mise en circulation de textes réglementaires qui imposent aux administrations publiques de se conformer aux contenus du système d'accueil de toutes natures et en fonction de leurs domaines d'intervention. Aussi, le programme mène des campagnes de communication et de sensibilisation afin de définir son importance dans le processus d'organisation du service public, et de fournir le service public.

A cet égard, une vision commune a été développée sur l'amélioration de la « qualité d'accueil », avec une approche participative efficace de certains départements ministériels, et en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement « PNUD », afin de mettre en œuvre le contenu du programme national d'amélioration de l'accueil dans les services publics. Ce programme vise à créer des unités pilotes d'accueil au niveau de tous les services publics, équipées de moyens techniques et équipements nécessaires pour mieux accueillir les usagers et faciliter leur accès, en plus de la qualification des ressources humaines en charge du processus d'accueil, à travers la programmation de différents ateliers de formation dans le domaine de l'accueil.

Ce programme prévoit de :

- promouvoir les espaces publics dédiés à l'accueil et améliorer le processus d'accueil des usagers au niveau des unités administratives,
- permettre à l'administration de répondre positivement et rapidement aux besoins des usagers, notamment en réduisant les délais de prestation des services publics,
- promouvoir les valeurs d'intégrité dans la fonction publique et assurer la transparence dans les relations avec les usagers.

Au titre de l'année 2020, les réalisations suivantes ont été accomplies :

- Expérimentation du dispositif IDARATI, programme accueil, au niveau des sites pilotes suivants :
- Trois sites à l'hôpital régional Mohamed V d'El Jadida,
- Centre d'immatriculation de Rabat,
- Le siège du Ministère Public à Rabat.
- L'appui technique de la délégation générale de l'administration pénitentiaire à travers le projet d'amélioration de l'accueil électronique au niveau de l'établissement pénitentiaire « Oukacha » à Casablanca,
- Conception et diffusion de la troisième édition (2020) du système d'accueil « Idarati »,
- Préparation d'un projet de décret sur l'amélioration de l'accueil des usagers des services publics,
- Préparation d'un projet de circulaire, pour améliorer l'accueil dans les administrations publiques, les collectivités locales et les établissements publics,
- Tenue de la réunion du comité de pilotage en charge du

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'actes administratifs accompagnés par le département selon les dispositions de la loi 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives										
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS										
Objectif du Ministère ou de l'institution	Améliorer, élargir et diversifier des services publics rendus										
Code	124.2.3										
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 										
Service utilisateur de l'indicateur	Division de la simplification des procédures et l'appui de l'éthique										
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre									
	Périodicité de la mesure	annuelle									
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base	Division de la simplification des procédures et l'appui de l'éthique									
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Division de la simplification des procédures et l'appui de l'éthique									

	Service responsable de la synthèse des données	Division de la simplification des procédures et l'appui de l'éthique
	Validation de l'indicateur	Direction de la modernisation de l'administration
	Mode de calcul	Nombre d'actes administratifs des départements ministériels concernés, que le DRA accompagne dans leur retranscription selon des règles et principes de simplification qui seront définies par la Commission Nationale de Simplification de Procédures et Formalités Administratives conformément aux dispositions de la loi 55.19 relative à la simplification des formalités et des procédures administratives.
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	Obtenir des données directement à partir du portail des services publics Conservez les fiches des prestations transcrit et publiés
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>progressive
	Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> • Les difficultés liées à la simplification et numérisation des procédures administratives transversales. • Degrés d'implication des administrations dans le chantier de simplification et numérisation des procédures et formalités administratives.

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	fin de chaque année
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	<p>La loi 55.19 relative à la simplification des formalités et des procédures administratives est publiée au BO du 19 mars 2020. Elle a fixé un délai maximal de 6 mois pour l'adoption des décrets d'application relatifs à la transcription et la publication des formalités et des procédures liées aux actes administratifs qui conditionnent son entrée en vigueur. Les administrations publiques concernées disposent d'un délai maximum de 6 mois, à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi, pour transcrire leurs actes administratifs et les soumettre à la commission nationale de la simplification des formalités et des procédures administratives pour vérification de la conformité avant la publication sur le portail national. Donc les premières valeurs de l'indicateur seront possibles en début 2021, sachant que durant la même année, tous les actes administratifs doivent être publiés selon la loi 55.19.</p> <p>La première phase du chantier de simplification de procédures et formalités administratives concerne l'accompagnement des administrations par le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration pour la transcription des actes administratifs et leur analyse technique ainsi que la publication des actes administratifs approuvés par la commission nationale de la simplification des formalités et des procédures administratives au Portail National des procédures et formalités administratives (2500 actes administratifs ont été transcrits en 2021 selon les dispositions de la loi 55.19.</p> <p>Les phases suivantes (après 2021) seront consacrées à la retranscription des procédures et formalités des actes administratifs publiés au Portail National, et ce après l'opération de simplification et numérisation (2022, 2023, 2024).</p>	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux de réalisation des projets du département dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS

Objectif du Ministère ou de l'institution	Renforcer de l'intégrité et la transparence								
Code	124.3.1								
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 								
Service utilisateur de l'indicateur	Division de la simplification des procédures et l'appui de l'éthique								
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%							
	Périodicité de la mesure	annuelle							
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Division de la simplification des procédures et l'appui de l'éthique							
	Service responsable de la synthèse des données	Division de la simplification des procédures et l'appui de l'éthique							
	Validation de l'indicateur	direction de la modernisation de l'administration							

	Mode de calcul	<p>Numérateur : nombre des projets réalisés</p> <p>Dénominateur : nombre global des projets du secteur figurant dans la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (28 projets).</p> <p>Il est à signaler que dans le cadre de la promotion de l'approche genre, cet indicateur comprendra un sous-indicateur relatif au taux de femmes bénéficiaires des programmes de formation en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption dans la fonction publique.</p> <p>Sous indicateur 124.3.1.1 : collecte des données selon les sessions et répartition des participants selon le sexe, le calcul se fait selon la formule suivante : Nombre de bénéficiaires x100/ nombre total des bénéficiaires.</p>
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	le rapport annuel de synthèse adressé à la commission nationale anti corruption et qui comprend toutes les données utiles pour le calcul de l'indicateur ets conservé a signler que ce rapport est publié une fois approuvé par la commission
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	cet indicateur permet d'observer le progrès réalisé au niveau des engagements du secteur en ce qui les projets prévus dans le cadre de la stratégie nationale anti-corruption
	Sens d'évolution souhaitée	>progressive

	<p>Limites et biais connus</p>	<p>Incapacité de l'indicateur de détecter les difficultés de mise en œuvre des projets.</p> <p>L'indicateur ne prend pas en charge les réalisations périodiques, donc les projets que leur réalisation s'étale sur plus d'une année pose un problème de calcul de taux annuel global de réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le sous indicateur : <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'une base de données relatives à la situation de démarrage, en particulier la composition humaine des administrations cibles ; - l'indicateur n'est pas lisible en l'absence de vision de sa signification par rapport à la situation de démarrage ; - Manque de maîtrise de l'indicateur, car ce sont les secteurs participants qui choisissent leurs représentants, malgré la fixation de critères de ciblage des participants.
<p>Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur</p>	<p>Date de livraison de l'indicateur</p>	
	<p>Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur</p>	

Commentaire	<p>Le Département de la Réforme de l'Administration préparera un programme de formation en matière d'intégrité et de lutte contre la corruption, et qui sera partagé avec tous les départements ministériels, pour qu'ils le démultiplient en interne sur toutes les structures leur relevant, et transmettre par la suite à ce département le nombre de bénéficiaires par sexe.</p> <p>Le succès de l'indicateur dépend de l'amélioration de la cadence de la mise en œuvre de tous les projets de la SNLCC, l'intégration de la dimension genre au niveau de tous ces projets et l'amélioration de son système de gouvernance pour assurer la durabilité et la lisibilité des données.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisations 2020 • L'année 2020 a connu un écart réalisations/prévisions, estimé à -19%, cela s'explique essentiellement par la situation qu'a connu le monde entier en général et notre pays en particulier, liée à la pandémie Covid19, les projets ont été suspendus de façon temporaire ; • L'augmentation de nombre de projets, après l'adoption de la feuille de route présentée par l'Instance en 2019, et qui a permis la révision du portefeuille des projets qui ont passé de 22 à 28 projets.
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR	
Intitulé de l'indicateur	Taux de réalisation du plan d'action national du gouvernement ouvert
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	Renforcer de l'intégrité et la transparence
Code	124.3.2
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration
Service utilisateur de l'indicateur	
Unité de mesure	%

Description de l'indicateur	Périodicité de la mesure				
	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i> <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>			
	<i>Valeur</i> <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>				
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base				
	Mode de collecte des données de base				
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base				
	Service responsable de la synthèse des données				
	Validation de l'indicateur				

Mode de calcul

Dans le cadre du plan d'action du Gouvernement Ouvert (OGP), le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration s'est engagé à réaliser durant la période 2018-2020 sept (07) engagements :

1. Engagement 1 : Sensibilisation de l'opinion publique sur le droit d'accès à l'information
2. Engagement 2 : Désignation et formation des chargés de l'information au niveau des administrations et établissements publics
3. Engagement 6 : Mise en place du portail de la transparence
4. Engagement 8 : Institution d'un cadre réglementaire contraignant d'opposabilité des services administratifs
5. Engagement 9 : Amélioration de l'accueil des usagers des services publics à travers l'expérimentation du dispositif IDARATI au niveau des sites pilotes
6. Engagement 10 : Renforcement des mécanismes de réception, suivi et traitement des réclamations, observations et suggestions des usagers de l'administration publique
7. Engagement 18 : Communication à grande échelle sur l'adhésion du Maroc à l'OGP et ses avancées en termes de gouvernement ouvert

Les chefs de projets des 7 engagements reportent périodiquement l'état d'avancement des activités programmées dans le cadre du plan d'action national du gouvernement ouvert.

	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	Dépend des divers intervenants.
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	Il s'agit d'un nouveau indicateur mis en place pour évaluer les réalisations du deuxième plan d'action du gouvernement ouvert 2021-2022.	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Ratio d'efficience bureautique	
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS	
Objectif du Ministère ou de l'institution	Gérer les services de manière optimale et améliorer la qualité des services	
Code	124.4.1	
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 	
Service utilisateur de l'indicateur	Division de la programmation et des ressources financières	
	Unité de mesure	DH

Description de l'indicateur	Périodicité de la mesure	annuelle			
	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		<i>Valeur</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base	Numérateur: Dépenses totales de la bureautique Dénominateur: nombre des postes			
	Mode de collecte des données de base				
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Service de la programmation financière- Service de la gestion des ressources financières			
	Service responsable de la synthèse des données	Service de la programmation financière			
	Validation de l'indicateur	Direction des ressources humaines et financières			
	Mode de calcul	modalité de calcul: numérateur: la somme des dépenses bureautique intégrant: - les achats d'ordinateur -les achats d'imprimante -le consommable informatique -le coût de la maintenance dénominateur: nombre des postes bureautique			

	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>Descendant
	Limites et biais connus	Le coût annuel d'un poste bureautique dépend de la manière d'exploitation des équipements et de la fourniture de bureau (Amortissement des équipements bureautiques)
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	Début de chaque l'année
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021.	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux de conformité à la directive nationale de la sécurité des systèmes d'information
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	Gérer les services de manière optimale et améliorer la qualité des services
Code	124.4.2
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration

Service utilisateur de l'indicateur									
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%							
	Périodicité de la mesure								
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base								
	Service responsable de la synthèse des données								
	Validation de l'indicateur								
	Mode de calcul	Cet indicateur traduit le degré de conformité des systèmes d'information du département aux Directives Nationales de Sécurité des Systèmes d'Information, objet de la Circulaire du chef de gouvernement n° 3-2014 relative à la mise en œuvre des Directives Nationales de Sécurité des Systèmes d'Information, qui a été confirmée par la Loi N°05.20 relatif à la cybersécurité.							

	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	<p>L'insuffisance majeure de cet indicateur se manifeste par la difficulté d'obtenir des valeurs objectifs et réelle par les propres moyens du département. Un recours à des cabinet de conseil ou bureau d'étude spécialisé s'avère indispensable.</p> <p>L'indicateur doit être calculé en effectuant un audit global objectif par un cabinet d'audit réputé. Ce qui va engendrée un coût important.</p>
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire		

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS
Objectif du Ministère ou de l'institution	Gérer les services de manière optimale et améliorer la qualité des services
Code	124.4.3

Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 										
Service utilisateur de l'indicateur	Division des ressources humaines										
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%									
	Périodicité de la mesure										
	Dernières valeurs connues	<table border="1" style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>Valeur</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base										
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Division des ressources humaines									
	Service responsable de la synthèse des données	Division des ressources humaines									
	Validation de l'indicateur	Direction des ressources humaines et financières									

	Mode de calcul	modalité de calcul: <ul style="list-style-type: none"> • Numérateur : Effectif gérants ce sont les fonctionnaires affectées au postes de gestion des Ressources Humaines et formation • Dénominateur : Effectif gérés du département de la réforme de l'administration
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>progressive
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	Janvier de l'année suivant
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	<p>l'évolution de cet indicateur s'inscrit dans évolution de baisse visant à moyen et long terme l'optimisation des ressources affectées à la fonction RH tout en renforçant les activités métier du département.</p> <p>Signalé: Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021.</p>	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux des chauffeurs formés à l'éco-conduite
--------------------------	---------------------------------------------

Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS								
Objectif du Ministère ou de l'institution	Contribuer au développement des différentes dimensions de l'exemplarité de l'administration								
Code	124.5.1								
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 								
Service utilisateur de l'indicateur									
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%							
	Périodicité de la mesure								
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base								
	Service responsable de la synthèse des données								
	Validation de l'indicateur								

	Mode de calcul	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des chauffeurs dans le domaine de l'Eco-conduite • Numérateur : nombre de chauffeurs ayant bénéficié de la formation à l'éco-conduite • Dénominateur : total des chauffeurs du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration.
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cet indicateur fait partie des indicateurs de la stratégie nationale du développement durable 2017-2030. • Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Economie, des Finances , a été mis en place à partir de l'année 2021. • Il y a lieu de singler que le chiffre 6 figurant au niveau des prévisions de l'année 2021, constitue le nombre de bénéficiaires de la formation et non le taux en pourcentage adopté à partir de l'année 2022. 	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux d'accès à la formation										
Programme	RÉFORME DE L'ADMINISTRATION ET AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS										
Objectif du Ministère ou de l'institution	Institutionnaliser une administration publique équitable basée sur un système de compétences au niveau du ministère										
Code	124.6.1										
Maître d'ouvrage de l'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le directeur des ressources humaines et financières du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration 										
Service utilisateur de l'indicateur											
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%									
	Périodicité de la mesure										
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base										
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base										
	Service responsable de la synthèse des données										

	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	<p>Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de bénéficiaires de la formation durant l'année à l'effectif total des fonctionnaires.</p> <p>Le nombre de bénéficiaires de la formation sont les personnes qui ont participé à la formation durant l'année .une personne qui participe à plusieurs formations est comptabilisée une seul fois</p>
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	<ul style="list-style-type: none"> Cet indicateur visant l'unification et l'harmonisation des indicateurs de soutien des différents services du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, a été mis en place à partir de l'année 2021. 	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux d'avancement des démarches de mise à niveau du cadre juridique								
Programme	ECONOMIE DIGITALE								
Objectif du Ministère ou de l'institution	Mettre en place un environnement favorable au développement du digital								
Code	429.1.1								
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).								
Service utilisateur de l'indicateur	Agence de Développement Digitale								
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%							
	Périodicité de la mesure	Annuelle							
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base	le taux d'avancement des démarches de mise à niveau de l'arsenal juridique de l'économie numérique							
	Mode de collecte des données de base	Comptage manuel							
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	MIICEN/ADD							
	Service responsable de la synthèse des données	MIICEN/ADD							

	Validation de l'indicateur	MIICEN/ADD
	Mode de calcul	<p>Cet indicateur mesure le taux d'avancement de la réalisation de la plateforme de e-commerce au profit des artisans des milieux enclavés et de la population bénéficiaire de cette plateforme. Cette population cible est estimée à 300 artisans.</p> <p>Le projet de la réalisation de la plateforme de e-commerce serait mis en œuvre avec l'accompagnement d'un prestataire de service d'expertise et se décline en actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Etude technique pour la réalisation de la plateforme e-commerce et du diagnostic de la situation actuelle, l'identification de la population ciblée et l'établissement du plan d'action. • Action 2 : Pilotage et Suivi de la réalisation de plateforme e-commerce au profit des artisans au niveau des zones rurales ou enclavées. • Action 3 : Opérationnalisation de la plateforme (gestion administrative de la plateforme et formation de la population ciblée). <p>Les démarches de réalisation de ce projet sont régies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière.</p>

	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	5 ans, MIICEN/ADD
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	L'évolution de l'indicateur démontre de l'adaptation du cadre juridique national aux besoins du secteur de l'Economie Numérique.
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	03/11/2018
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	Cet indicateur permet de mesurer les progrès accomplis dans le processus de la réalisation de la plateforme de e-commerce, du nombre d'artisan ou les associations d'artisans bénéficiaires de l'action (formation et exploitation de la plateforme).	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux de réalisation des actions de formation et de sensibilisation
Programme	ECONOMIE DIGITALE
Objectif du Ministère ou de l'institution	Mettre en place un environnement favorable au développement du digital
Code	429.1.2
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).
Service utilisateur de l'indicateur	

Description de l'indicateur	Unité de mesure	%									
	Périodicité de la mesure										
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base										
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base										
	Service responsable de la synthèse des données										
	Validation de l'indicateur										
	Mode de calcul	Cet indicateur est obtenu en rapportant le nombre de bénéficiaires des actions de formation-sensibilisation sur l'effectif cible des bénéficiaires, fixé à 20.000 bénéficiaires au titre de la période 2020-2022.									
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit										
Modalités d'interprétation											
Sens d'évolution souhaitée	>										

Modalités d'interprétation de l'indicateur	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des actions de formations-sensibilisation mises en place au profit des acteurs socio-économiques.	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Nombre de services présentés par la plateforme d'interopérabilité										
Programme	ECONOMIE DIGITALE										
Objectif du Ministère ou de l'institution	Accélérer la transformation digitale de l'administration marocaine										
Code	429.2.1										
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).										
Service utilisateur de l'indicateur											
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre									
	Périodicité de la mesure										
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
	Nature des données de base										

Elaboration de l'indicateur	Mode de collecte des données de base	
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	
	Service responsable de la synthèse des données	
	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	<p>Cet indicateur mesure le nombre de services exposés par la plateforme d'interopérabilité.</p> <p>Le sens de l'évolution souhaité de l'indicateur est à la hausse, et ceci démontre l'augmentation des services d'interopérabilité partagés entre les administrations pour une administration interconnectée au profit des citoyens et des entreprises.</p>
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	Degré d'implication des administrations dans les projets portés par l'ADD.
Plan de construction ou d'amélioration de	Date de livraison de l'indicateur	

l'indicateur	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	L'augmentation des services exposés par la plateforme d'interopérabilité dépend de l'adhésion, la collaboration et de l'implication effective des différentes administrations fournisseurs desdits services.	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Nombre des projets digitaux développés par le digital LAB										
Programme	ECONOMIE DIGITALE										
Objectif du Ministère ou de l'institution	Accélérer la transformation digitale de l'administration marocaine										
Code	429.2.2										
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).										
Service utilisateur de l'indicateur											
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre									
	Périodicité de la mesure										
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base										

	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	
	Service responsable de la synthèse des données	
	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	<p>Cet indicateur mesure la productivité du Digital LAB en calculant le nombre de projets développés par an par cette entité.</p> <p>Le sens de l'évolution souhaité de l'indicateur est à la hausse, et ceci démontre la productivité et l'efficacité du Digital LAB dans le développement des services numériques au profit de l'administration, des citoyens et des entreprises.</p> <p>10 projets par an est la valeur cible de la production du DIGITAL LAB à partir de l'année 2023.</p>
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Limites et biais connus	Degré d'implication des administrations dans les projets portés par l'ADD.
	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire	La réussite de l'implémentation des différents projets du Digital LAB dépend de l'adhésion et de l'implication effective des administrations et des établissements publics concernés par ces projets.
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR											
Intitulé de l'indicateur	Nombre de projets de recherche appliqués dans le domaine de l'intelligence artificielle										
Programme	ECONOMIE DIGITALE										
Objectif du Ministère ou de l'institution	Utiliser le vecteur digital pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine										
Code	429.3.1										
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).										
Service utilisateur de l'indicateur											
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre									
	Périodicité de la mesure										
	Dernières valeurs connues	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Valeur</i></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> <td style="width: 20px; height: 15px;"></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>					<i>Valeur</i>			
<i>L'année</i>											
<i>Valeur</i>											
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base										
	Mode de collecte des données de base										

	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	
	Service responsable de la synthèse des données	
	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	Cet indicateur présente le nombre annuel de projets de recherche appliquées en IA soutenus par l'ADD. Les domaines d'application de ces projets de recherche visent les différents secteurs d'activités importants, à savoir la santé, l'agriculture, les banques, les finances, l'éducation, l'industrie, la confiance numérique,.....
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	Indicateur étroitement lié à la continuité des projets de recherche appliquées en IA retenus et l'atteinte de leurs objectifs conformément à la contractualisation.
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire	Cet indicateur permet de mesurer le nombre des projets de recherche appliquée en IA bénéficiaires du programme d'appui « AL KHAWARIZMI ».
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR							
Intitulé de l'indicateur	Taux d'avancement de l'opérationnalisation de la plateforme "DIGITAL PME"						
Programme	ECONOMIE DIGITALE						
Objectif du Ministère ou de l'institution	Utiliser le vecteur digital pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine						
Code	429.3.2						
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).						
Service utilisateur de l'indicateur							
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%					
	Périodicité de la mesure						
	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td></tr> </table>				
<i>Valeur</i>	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td></tr> </table>						
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base						
	Mode de collecte des données de base						

	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	
	Service responsable de la synthèse des données	
	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	Cet indicateur est obtenu en calculant le pourcentage d'avancement de l'opérationnalisation de la plateforme « Digital PME » et du programme de financement et d'accompagnement associé. Il est calculé sur la base de l'avancement du plan projet.
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la plateforme de digitalisation des PME et les actions d'accompagnement associées.	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux d'avancement sur l'opérationnalisation de la plateforme dédiée aux autoentrepreneurs								
Programme	ECONOMIE DIGITALE								
Objectif du Ministère ou de l'institution	Utiliser le vecteur digital pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine								
Code	429.3.3								
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).								
Service utilisateur de l'indicateur									
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%							
	Périodicité de la mesure								
	Dernières valeurs connues	<table border="1"> <tr> <td><i>L'année</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base								
	Service responsable de la synthèse des données								

	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	Cet indicateur est obtenu en calculant le pourcentage d'avancement de l'opérationnalisation de la plateforme « Digital Auto-Entrepreneur » et du programme de financement et d'accompagnement associé. Il est calculé sur la base de l'avancement sur la base du plan projet.
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la plateforme dédiée aux auto-entrepreneurs.	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux d'opérationnalisation de la plateforme "HUB DES STARTUPS "
Programme	ECONOMIE DIGITALE

Objectif du Ministère ou de l'institution	Utiliser le vecteur digital pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine						
Code	429.3.4						
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).						
Service utilisateur de l'indicateur							
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%					
	Périodicité de la mesure						
	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>				
<i>Valeur</i>	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base						
	Mode de collecte des données de base						
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base						
	Service responsable de la synthèse des données						
	Validation de l'indicateur						

	Mode de calcul	Cet indicateur est obtenu en calculant le pourcentage d'avancement de l'opérationnalisation de la plateforme « Hub des Startups » et du programme de financement et d'accompagnement associé. Il est calculé sur la base de l'avancement du plan projet.
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	Cet indicateur présente un biais de définition de la pondération de chaque phase nécessaire à la mise en œuvre de la plateforme « Hub des Startups ».	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR

Intitulé de l'indicateur	Taux de réalisation du chantier "SMART FACTORY "
Programme	ECONOMIE DIGITALE
Objectif du Ministère ou de l'institution	Utiliser le vecteur digital pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine

Code	429.3.5						
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).						
Service utilisateur de l'indicateur							
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%					
	Périodicité de la mesure						
	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>				
<i>Valeur</i>	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base						
	Mode de collecte des données de base						
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base						
	Service responsable de la synthèse des données						
	Validation de l'indicateur						
	Mode de calcul	Cet indicateur est obtenu en calculant le pourcentage d'avancement de la mise en place et en service de la Smart Factory.					
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit						

Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	
Commentaire	Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la Smart Factory.	

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR		
Intitulé de l'indicateur	Taux d'opérationnalisation de la plateforme « DEFIS NATIONAUX »	
Programme	ECONOMIE DIGITALE	
Objectif du Ministère ou de l'institution	Améliorer de la qualité de vie des citoyens via le digital	
Code	429.4.1	
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).	
Service utilisateur de l'indicateur		
Description de l'indicateur	Unité de mesure	%
	Périodicité de la mesure	

Elaboration de l'indicateur	Dernières valeurs connues	<i>L'année</i>				
		<i>Valeur</i>				
	Nature des données de base					
	Mode de collecte des données de base					
	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base					
	Service responsable de la synthèse des données					
Validation de l'indicateur						

	Mode de calcul	<p>La plateforme «Défis nationaux» : Création d'une pipeline de défis nationaux avec remise de prix à destination de la communauté des innovateurs et des spécialistes (étudiants, amateurs, entrepreneurs, dirigeants de PME, chercheurs universitaires, etc.) leur permettant d'identifier, dans un cadre participatif, des solutions à des défis (à caractère économique, social, etc.) identifiés au niveau de la plateforme. Elle permettra aux administrations et établissements publics de collecter des idées auprès du public et de résoudre des problèmes avec des innovateurs et des spécialistes.</p> <p>Cet indicateur est obtenu en calculant le pourcentage d'avancement de l'opérationnalisation de la plateforme « Défis nationaux » et du programme de financement et d'accompagnement associé. Il est calculé sur la base de l'avancement sur la base du plan projet.</p>
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire	Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la plateforme dédiée aux « défis nationaux ».
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN INDICATEUR									
Intitulé de l'indicateur	Nombre des maisons de citoyens ouvertes annuellement								
Programme	ECONOMIE DIGITALE								
Objectif du Ministère ou de l'institution	Améliorer de la qualité de vie des citoyens via le digital								
Code	429.4.2								
Maître d'ouvrage de l'indicateur	l'Agence de Développement du Digital (ADD).								
Service utilisateur de l'indicateur									
Description de l'indicateur	Unité de mesure	Nombre							
	Périodicité de la mesure								
	Dernières valeurs connues	<table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>L'année</i></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Valeur</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<i>L'année</i>				<i>Valeur</i>		
<i>L'année</i>									
<i>Valeur</i>									
Elaboration de l'indicateur	Nature des données de base								
	Mode de collecte des données de base								

	Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	
	Service responsable de la synthèse des données	
	Validation de l'indicateur	
	Mode de calcul	<p>Cet indicateur mesure le nombre d'ouverture de Maison de Citoyen par An. La 1^{ère} année vise la mise en place au minimum d'un centre par région.</p> <p>Le nombre total des Maison du Citoyen ciblées d'ici 2023 : 100</p> <p>Le sens de l'évolution souhaité de l'indicateur est à la hausse, et ceci démontre de la bonne marche de l'accompagnement des acteurs.</p>
	Modalités de conservation des données, en prévision d'un audit	
Modalités d'interprétation de l'indicateur	Modalités d'interprétation	
	Sens d'évolution souhaitée	>
	Limites et biais connus	L'alimentation de cet indicateur se fait sur la base des données collectées lors des comités de pilotage du Barid Al-Maghrib, donc, cet indicateur ne soulève pas de limites.
Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur	Date de livraison de l'indicateur	
	Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

La réussite de l'implémentation du projet « Maison du Citoyen » dépend de l'adhésion et de l'implication effective des administrations et des établissements publics concernés par ce projet.